

APRÈS L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DES PARTIS POLITIQUES SE FÉLICITENT DU RÉTABLISSEMENT DE TEBBOUNE

Page 2

COVID-19 EN ALGÉRIE

**13 DÉCÈS
ET 495
NOUVEAUX
CAS**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4152 | Mardi 15 décembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com



NAUFRAGE D'UN SARDINIER
AUX SABLETTES

**LE CORPS
SANS VIE
D'UN MARIN
REPÊCHÉ**

Page 16

SAHARA OCCIDENTAL ET PALESTINE

DEUX COLONISATIONS, PLUSIEURS SIMILITUDES... MÊME COMBAT

Page 3



RETARD SUR LES RÉALISATIONS
DE LOGEMENTS

**LE DG
DE L'AADL SÉVIT**

Page 16



ALGÉRIA STARTUP CHALLENGE

**43 STARTUPS
PRENDRONT
PART À
LA 2^e ÉDITION**

Page 16

REPRISE DES VOLS
INTERNATIONAUX

**LE MINISTRE
DES
TRANSPORTS
S'EXPLIQUE**

Page 5



VACCIN ANTI-COVID

**BENBOUZID DIT TOUT SUR
LES PRÉPARATIFS DE L'ALGÉRIE**

Page 5

CORRUPTION DANS LE SECTEUR DU TOURISME

**LE PROCÈS DE TROIS ANCIENS
MINISTRES REPORTÉ**

Page 2



NON RESPECT PAR CERTAINS MÉDIAS DES EXIGENCES DES BONNES MŒURS L'Arav mécontente

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a relevé avec "désolation", que certains médias ne respectent pas les "exigences des bonnes mœurs et de l'éthique de la profession", a indiqué un communiqué de l'Arav.

L'Arav relève que "certains médias et leurs journalistes débattent de thèmes et contenus qui sont, le moins qu'on puisse dire, contraires aux bonnes mœurs, aux valeurs humaines et à l'éthique professionnelle".

A ce propos, l'Arav affirme avoir suivi la bande-annonce du programme de l'émission *Ma waraa el djoudrane* (Derrière les murs), qui devait être diffusée mercredi dernier à 21h sur la chaîne *Ennahar TV*.

L'animatrice avait accueilli sur le plateau, une personne "connue pour s'adonner au charlatanisme et à la mystification et qui prétend même guérir la sorcellerie, la possession démoniaque et diverses maladies organiques et psychologiques", indique l'Arav dans le communiqué.

Cette personne "s'est livrée à des scènes très répugnantes, dont le but est de faire dans le sensationnel, faire monter l'audimat et s'assurer un gain facile, au détriment du droit du téléspectateur à des émissions de qualité qui diffusent les bonnes mœurs et contribuent au développement et au progrès de la société", a estimé l'Arav.

Suite à quoi, l'Arav affirme qu'elle a convoqué le premier responsable de la chaîne, à l'effet de le mettre en garde contre les répercussions qui découleront de la diffusion de cette émission et indique que la direction de la même chaîne, "a assuré qu'elle ne procédera pas à sa diffusion, en réponse au rappel à la mise en garde de l'Arav".

L'Autorité de régulation de l'audio-visuel qui tient à souligner "son attachement à la nécessité de promouvoir le contenu médiatique", réitère par là même, "son refus catégorique de toute production médiatique qui consacre de tels contenus, fait la promotion de l'ignorance, fait fi de la Science et porte atteinte à l'image de l'Information en particulier et du pays en général".

CORRUPTION DANS LE SECTEUR DU TOURISME

Le procès de trois anciens ministres reporté

Le tribunal de Sidi-M'hamed a décidé, hier, le report du procès de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, des deux anciens ministres, Abdelghani Zaâlane et Amar Ghoul et de nombre d'anciens walis de Skikda poursuivis dans des affaires de corruption dans le secteur du tourisme.

Le procès a été reporté en raison de la contamination de certains avocats des accusés au nouveau coronavirus.

L'affaire porte sur des accusations d'abus de fonction, d'octroi d'indus avantages et de dilapidation des deniers publics dans le secteur du Tourisme, au profit de l'opérateur Benfisseh Mohamed, poursuivi dans la même affaire.

Pour rappel, le pôle pénal spécialisé dans la lutte contre le crime financier et économique au tribunal de Sidi-M'hamed avait reporté le ce procès dans lequel sont poursuivis des accusés également impliqués dans l'affaire Mahieddine Tahkout, faisant l'objet d'un appel au niveau de la cour d'Alger.

R. N.

APRÈS L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Des partis politiques se félicitent du rétablissement de Tebboune

Des partis politiques se sont largement félicités, dimanche, après l'allocution du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, depuis sa résidence en Allemagne où il poursuit sa convalescence.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Dans un communiqué, le parti Front El-Moustakbel a fait part, de son "grand soulagement" de l'apparition du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui s'est adressé au peuple algérien pour "le rassurer sur son état de santé et son rétablissement".

"A travers son discours à la nation, il a donné ses instructions et orientations aux institutions de la République en perspective de son retour prochain afin d'assurer ses fonctions et grandes responsabilités en cette conjoncture que traverse le pays et à la lumière des développements en cours sur la scène internationale et régionale", a ajouté le Front Moustakbel.

Pour sa part, le parti Tadjamou Amel Al Djazir, s'est largement félicité du rétablissement du président de la République, saluant "la réitération de ses engagements au peuple algérien pour l'édification d'une Algérie nouvelle".

Le parti Tadjamou Amel Al Djazir a appelé, à cette occasion, "le peuple algérien à l'adhésion autour de ses institutions constitutionnelles pour faire face à toute tentative visant la sécurité et la stabilité du pays".

De son côté, le parti El Wassit El Siassi a accueilli "avec une grande satisfaction" l'allocution du Président de la République, qui, a-t-il affirmé, "a été une réponse aux voix au service de la propagande mensongère et de la fomentation des complots".

Pour El Wassit El Siassi, le chef de l'État "a dévoilé la feuille de route de l'action politique attendue pour le parachèvement des engagements, pris lors de sa campagne électorale".

Saluant la teneur de l'allocution du président de la République, le parti a souligné "son engagement à se tenir aux côtés de l'Algérie, à défendre sa souveraineté et sa décision souveraine et indépendante aux plans international et régional".

Dans le même sillage, le président du



Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, a estimé sur sa page Facebook, que "l'apparition du président de la République a cloué le bec aux semeurs de doutes et aux tendancieux qui ont pour habitude de discréditer toute démarche nationale".

Pour Bengrina, "cette apparition était une nécessité nationale en ce moment où l'Algérie est confronté à des grandes menaces au niveau de ses frontières et à une campagne acharnée de l'étranger". Il a, en outre, loué "les orientations contenues dans l'allocution du Président Tebboune pour le parachèvement du choix constitutionnel et la mise en œuvre prochainement du processus électoral".

Dans un tweet, le SG du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni, a exprimé "sa joie, à l'instar de tous les Algériens, suite au message du Président Tebboune" en se félicitant ainsi que les "militants du parti de son rétablissement".

Il a exprimé, en outre, le vœu de le voir de "retour rapidement en vue de poursuivre

ses fonctions et l'édification de l'Algérie nouvelle, à la lumière de la situation internationale tendue".

De son côté, le SG du parti du Front de libération nationale (FLN), Baadji Abou El Fadl a exprimé sa satisfaction quant au "rétablissement du président de la République en attendant son retour au sein de sa famille, son peuple et son pays".

Le président de la République a rassuré son peuple et montré qu'il suivait la situation dans le pays, notamment en cette sensible conjoncture. Dans une vidéo postée dimanche sur son compte *Tweeter*, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune avait rassuré sur son état de santé, affirmant que sa période de "convalescence pourrait être prolongée d'une à trois semaines".

Evoquant sa présence loin du pays, le Président Tebboune a assuré qu'il "suit quotidiennement, heure par heure, tous les événements qui se déroulent dans le pays", donnant, au besoin, instructions à la présidence.

C. A.

CONVOCATION DU CORPS ÉLECTORAL AVANT LE 31 DÉCEMBRE.

Un "très bon signe" pour Sofiane Djilali

PAR RACIM NIDAL

Le président du parti Jil Jadid, Sofiane Djilali a réagi hier aux dernières déclarations du président de la République concernant la convocation du corps électoral avant le 31 décembre.

"Le président de la République avait promis un référendum de la constitution puis des élections avant la fin de l'année, mais la pandémie ainsi que le malheureux épisode de sa maladie ont fait chambouler le calendrier", a-t-il déclaré sur les ondes de la radio chaîne 3.

Concernant la dissolution de l'Assemblée et la convocation du corps électoral avant le 31 décembre, le président de Jil Jadid trouve la décision comme un très bon signe pour une nouvelle Algérie : "C'est un très bon signal. Il s'agit là d'un changement profond dans les institutions et un départ pour la construction d'un État qui répond aux normes actuelles et ce à travers des élections transparentes libres où il faut laisser s'exprimer une représentativité absolument nécessaire pour que les algériens renouent un minimum de confiance avec

l'État", a-t-il ajouté dans ce sens. Par ailleurs, Sofiane Djilali estime qu'il est nécessaire "de renforcer la conviction des Algériens que l'État est en mesure de faire face aux complots qui se trament contre l'intégrité de son territoire à travers le dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs politiques à l'intérieur des institutions renouvelées. L'État algérien doit être fort grâce à un appui fondamentalement populaire pour les choix à venir", a-t-il poursuivi.

R. N.

60 ANS APRÈS LA RÉSOLUTION 1514

Sahraouis et Palestiniens attendent la fin du colonialisme

Les pays du monde célèbrent lundi le 60^e anniversaire de la résolution 1514, dite déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Ce 60^e anniversaire est célébré au moment même où les peuples sahraoui et palestinien poursuivent leur combat pour la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'Onu liées à la décolonisation et au droit à l'autodétermination.

Le 14 décembre 1960, l'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa 15^e session, adopte la résolution 1514 dans laquelle elle déclarait formellement la nécessité de mettre fin *"rapidement et sans condition au colonialisme sous toutes ses formes et manifestations"*, dans une déclaration non moins importante que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, mais plutôt un complément. Ce texte de référence adopté par 89 voix, 72 heures après les manifestations du 11 décembre en Algérie, stipulait que la sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'Homme, est contraire à la Charte des Nations unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiales. La résolution appelait également à garantir aux peuples le droit de l'autodétermination, en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel. Selon les dispositions du texte, il sera mis fin à toute action armée et à toutes mesures de répression, de quelque sorte qu'elles soient, dirigées contre les peuples dépendants, pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'indépendance complète, et l'intégrité de leur territoire national sera respectée.

En effet, l'adoption de cette déclaration appelant à l'élimination complète du colonialisme a été un *"un tournant majeur"* non seulement dans la position de l'Onu, mais aussi dans la position de l'ensemble de la communauté internationale sur la question coloniale. Toutefois, 60 ans après son adoption, les Nations unies tardent à décoloniser 17 territoires non autonomes. Des États et des peuples souffrent toujours du colonialisme et de l'occupation, parmi lesquels les peuples sahraoui et palestinien exposés presque au quotidien à de graves violations des droits de l'Homme.

Les peuples sahraoui et palestinien poursuivent leur lutte légitime

Le 60^e anniversaire de la déclaration *"d'accorder l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux"* intervient à un moment où les questions sahraouie et palestinienne connaissent une évolution *"dangereuse et sans précédent"* après notamment la décision du Président américain sortant Donald Trump de reconnaître la prétendue *"souveraineté"* du Maroc sur les parties occupées du Sahara occidental, tandis que le Maroc a annoncé une normalisation formelle et complète avec l'entité sioniste. Ces deux démarches ont été largement condamnées au niveau international. De nombreuses personnalités, partis politiques et autres aux États-Unis et au Maroc et dans de nombreux pays les ont considérées comme une *"violation flagrante de la légalité internationale et un encouragement à l'occupation"*. En réponse à l'annonce récente de Trump, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a réaffirmé que la position de l'Onu vis-à-vis du conflit du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, occupée par le Maroc depuis 1975, demeure *"inchangée"*. Son porte-parole, Stéphane Dujarric, a déclaré que l'annonce de Trump *"ne changera pas la position de l'organisation et que la solution du conflit au Sahara occidental sera basée sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu"*.

De son côté, l'Assemblée générale de

l'Onu a approuvé vendredi dernier, une résolution dans laquelle elle soutient la solution garantissant au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination. A travers cette résolution, l'AG des Nations unies a renouvelé son soutien aux négociations entre les deux parties au conflit, le Front Polisario et le Maroc, afin de parvenir à *"une solution politique juste et durable et mutuellement acceptable et permettre l'autodétermination du peuple sahraoui"*, après avoir réaffirmé la responsabilité de l'Onu envers le peuple du Sahara occidentale. Une fois de plus, l'Assemblée générale a rappelé *"le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux principes de la Charte des Nations unies et la résolution 1514, en plus d'autres règlements approuvés"*. S'agissant de la question palestinienne, l'AG de l'Onu a adopté à une écrasante majorité un certain nombre de résolutions au profit de la cause palestinienne, le jour même où le Maroc a officiellement annoncé la normalisation des relations avec la puissance occupante en Palestine. Les résolutions ont obtenu le soutien de la majorité des membres de l'AG, alors que toutes se sont heurtées à l'opposition de la puissance occupante (Israël) et de son allié les États-Unis.

60 ans après, le système colonial persiste

L'ambassadeur d'Algérie à Belgrade, Abdelhamid Chebchoub, regrette l'*"échec de l'humanité à éradiquer totalement, soixante ans après l'adoption de cette résolution, le colonialisme et à parachever cette œuvre rédemptrice"*. *"En effet, des territoires inscrits par les Nations unies comme territoires non-autonomes et dont le statut final devait être déterminé dans le cadre de l'application de la Résolution 1514 XVI ont vu le processus de leur décolonisation contrarié du fait de la fuite de leurs responsabilités par les puissances coloniales occupantes, des rêves d'empires de certains états ou de l'immobilisme des institutions des Nations unies"*, déplore M. Chebchoub.

Dans ce sens, le diplomate relève que *"le Sahara occidental, territoire non autonome, inscrit comme tel par les Nations unies en 1963 et qui avait fait l'objet, en 1991, d'un plan de règlement qui prévoyait de permettre au peuple sahraoui d'exprimer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Résolution 1514 XV, reste l'exemple le plus frappant du parjure à la Charte des Nations unies"*.

Et d'enchaîner : *"Depuis plus de quarante ans, le peuple sahraoui attend de l'Organisation des Nations unies et de son Conseil de sécurité qu'ils assument leurs responsabilités et mettent en œuvre leurs propres décisions concernant ce territoire, dernière colonie en Afrique, par l'organisation d'un référendum d'autodétermination, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés"*.

Selon M. Chebchoub, *"certaines puissances ont décidé de déterminer les priorités des défis auxquels l'humanité doit faire face, sur la seule base de leurs intérêts mercantiles et de leurs velléités hégémoniques"*. A ce propos, l'ambassadeur fait observer *"que ces puissances tentent, sous prétexte, de pragmatisme, de frapper d'obsolescence des principes universels, forgés par l'humanité dans sa longue marche vers la paix et le progrès et dont la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux Pays et aux Peuples colonisés en est l'une des étapes"*. *"Cela cache mal une volonté de faire perdurer, sous une forme plus élaborée, plus globale et plus civilisée, les mêmes pratiques du temps révolue du colonialisme"*, a-t-il affirmé.

M. Chebchoub note à ce propos que la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration 1514 *"devrait interpeller la communauté internationale et les puissances de ce monde et les inciter à faire de nouveau acte de fidélité aux principes fondateurs de la Charte des Nations unies, et à s'engager résolument dans le parachèvement du processus de décolonisation, tracé par la Résolution 1514"*.

L. B.

ANNIVERSAIRE DE LA RÉSOLUTION 1514

L'Algérie insiste sur le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

PAR RANIA NAILI

L'Algérie a réaffirmé, lundi, sa solidarité avec le droit du peuple sahraoui et de tous les peuples des territoires non autonomes à l'autodétermination, à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a indiqué le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

L'Algérie *"dont l'histoire de la lutte glorieuse pour l'indépendance a fait d'elle un acteur essentiel dans le mouvement de libération des peuples, tient à réaffirmer sa solidarité avec tous les peuples des territoires non autonomes qui aspirent à exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes dans des conditions de régularité, de liberté et de*

probité intentionnellement garanties", a précisé le ministère.

L'Algérie *"réitère son rejet catégorique de l'idéologie coloniale et réaffirme sa profonde conviction que le parachèvement de la décolonisation est inéluctable partout dans le monde"*, ajoute le communiqué. Le ministère des Affaires étrangères a rappelé qu'*"en Afrique, le dernier reliquat du colonialisme, le Sahara occidental, qui connaît une escalade inquiétante de tensions armées, conjuguée à des tentatives désespérées de troc indigne, aux dépens des aspirations et droits légitimes du peuple sahraoui, est en droit d'attendre de la Communauté internationale un soutien plus ferme et une action plus résolue en vue de parachever son processus de décolonisation"*.

"La commémoration, aujourd'hui, du 60^e

anniversaire de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, intervient en ce 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations unies, offre l'opportunité d'évaluer le chemin parcouru en matière de décolonisation et de prendre la mesure des défis qui restent pour achever cette œuvre partout dans le monde", ajoute le communiqué.

C'est l'occasion, aussi, de commémorer les *"sacrifices consentis par les peuples coloniaux pour la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination et l'indépendance, y compris celles de notre vaillant peuple algérien, dont les manifestations pacifiques du 11 décembre 1960 avaient directement accéléré l'adoption de la résolution 1514"*, a précisé le ministère

des Affaires étrangères.

Cette commémoration *"nous fournit, par ailleurs, l'opportunité de rappeler le rôle historique et la contribution significative de l'Organisation des Nations unies à l'émancipation de nombreux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes"*.

Alors que la *"Troisième décennie internationale pour l'élimination du colonialisme (2011-2020) tire à sa fin, la responsabilité de l'Onu et de la communauté internationale dans son ensemble est fortement interpellée par les retards immenses accumulés en matière de parachèvement des processus de décolonisation dans les 17 territoires non autonomes inscrits sur la liste du Comité onusien spécial de la décolonisation"*, a conclu le ministère.

R. N.

FAROUK CHIALI, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :

"Le système de péage sera bénéfique pour les automobilistes"

Le projet d'installation des 56 stations de péage sur l'autoroute Est-Ouest sera finalisé en 2021, a indiqué le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali.

PAR RIAD EL HADI

En principe "d'ici à la fin de l'année 2021, nous devrions réceptionner les 56 stations de péage qui seront installées sur les axes de l'autoroute Est-Ouest sous toutes réserves. En raison de la pandémie, les techniciens étrangers impliqués ne pouvaient pas continuer. Ce qui a engendré des retards", a expliqué M. Chiali dans un entretien accordé à l'APS. Le système de péage n'est prévu, selon le ministre, qu'au niveau de l'autoroute Est-Ouest où l'infrastructure nécessaire à la



mise en place de ce système est disponible et moins coûteuse. Réparti en trois parties (Est, Centre et Ouest) le "taux d'avancement des travaux de réalisation des stations et points de péage est appréciable", a souligné le ministre assurant que "la mise en place de ce service sera bénéfique pour l'utilisateur en ce sens que les recettes générées vont permettre d'assurer l'entretien et la préservation de ce patrimoine".

Les automobilistes gagneront en confort et sécurité

Le système de péage sera aussi "bénéfique pour les automobilistes qui gagneront en confort, sécurité et exploitation du véhicule", a fait observer M. Chiali en signalant que les "usagers qui vont opter pour les anciennes routes nationales, dont l'accès reste gratuit, constateront l'avantage du péage". S'agissant de la forme d'exploitation des

futures stations, le ministre a déclaré que cette décision reste du ressort du gouvernement, précisant que les tarifs de péage n'ont pas été encore définis.

"Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de fixation des tarifs de péage. La définition des prix du péage interviendra dans le cadre d'une étude approfondie", a-t-il tenu à souligner.

Décret sur le contrôle de la charge des poids lourds

M. Chiali a indiqué, par ailleurs, que "le décret exécutif fixant les modalités de contrôle du gabarit, poids et charge à l'essieu des véhicules de transport de marchandise sera publié prochainement". Adopté le 2 décembre au niveau du gouvernement, ce décret va instaurer un système de pesage des poids lourds sous différentes formes.

Il est prévu, selon le ministre, un "pesage fixe au niveau des carrières, qui

délivreront un ticket renseignant sur le poids des camions transportant des agrégats".

Les unités de production sont aussi concernées et appelées à s'équiper de pont-basculé pour le même motif. Sur le réseau routier, il est prévu l'installation de bascules fixes appartenant à l'administration et aux services d'exploitation et entretien des travaux publics.

En outre, des systèmes de pesage-portables seront utilisés de façon inopinée par les services de la Gendarmerie nationale et de la DGSN. Et lorsqu'un camion est en état de surcharge par rapport à la quantité autorisée légalement, il sera verbalisé selon un barème et obligé de décharger toute la quantité supplémentaire sur un autre moyen de transport. Il ne peut aussi quitter l'endroit où il a été contrôlé sans avoir été en conformité avec la réglementation.

Cette disposition sera "dissuasive et permettra de mieux contrôler les poids lourds, et par conséquent de diminuer le phénomène de la dégradation de la chaussée", a soutenu le ministre.

"A travers ce décret, nous allons aussi mieux apprécier tous les calculs que nous avons faits en matière de dimensionnement de nos routes et de leurs capacités de résistance", a tenu à ajouter M. Chiali.

La "sécurité routière est aussi visée à travers ce texte réglementaire, car il a été souvent établi que la surcharge des véhicules lourds de transport de marchandises est à l'origine des accidents routiers", a fait observer M. Chiali.

R. E.

RÉALISATION DU PORT D'EL-HAMDANIA

Une agence en charge du suivi du projet

La gestion de la réalisation du grand port centre d'El-Hamdania situé dans la commune de Cherrhell sera confiée à une "agence nationale qui sera créée en vertu d'un décret adopté par le gouvernement" le 4 novembre 2020, a indiqué le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali.

S'exprimant dans un entretien à l'APS, M. Chiali a affirmé que cette "agence dont le siège est fixé dans la wilaya de Tipasa agira en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'État. A ce titre, des contacts et démarches sont menés actuellement en collaboration avec les services concernés notamment les ministères des Affaires étrangères, des Finances et des Transports, en vue de lancer ce projet dans les plus courts délais", a ajouté le ministre des Travaux publics.

"Nous sommes également en contact permanent avec les partenaires chinois et en phase de négociations pour finaliser les questions de financements de ce projet", a souligné M. Chiali, précisant que l'"agence créée à cet effet sera chargée de la réalisation de ce projet et du suivi des travaux".

Le port sera relié au réseau routier national,

notamment l'autoroute-Est-Ouest ainsi qu'au réseau ferroviaire. Dans ce cadre, une pénétrante de 37 kilomètres reliant le port à l'autoroute Est-Ouest au niveau d'El-Alfroun, ainsi qu'une double voie ferrée électrifiée de 48 kilomètres entre le port et la gare d'El-Alfroun seront engagés prochainement.

Le "lancement des avis d'appels d'offres pour les deux projets interviendront dans les meilleurs délais", a fait savoir le ministre précisant que "les opérations d'expropriation des zones dédiées, d'indemnisation et de libération de l'emprise ont été finalisées à hauteur de 90 %".

"Dès que nous termineront les négociations avec la partie chinoise sur les modalités de financement, nous entamerons les travaux de réalisation. Nous espérons commencer les travaux de réalisation de cette importante infrastructure avant le mois de mars 2021", a-t-il poursuivi, affirmant que l'"avant-projet détaillé sur le projet est déjà finalisé".

"Une fois l'entreprise de réalisation où le groupement d'entreprises est retenue, il ne reste qu'à réaliser l'étude d'exécution du

projet", a-t-il précisé.

Des entreprises algériennes seront aussi impliquées dans la réalisation de ce projet, qualifié de "stratégique", dont l'étude technico-économique a démontré, selon le ministre, son importance et son impact sur l'économie nationale.

Dans le cadre de ce projet, "tous les départements ministériels concernés ont été associés, (Intérieur, Énergie, Transports, Finances, Environnement et Culture)", a-t-il ajouté.

La vision sur l'exploitation de ce futur port est également tracée, consistant à associer un armateur pouvant assurer dans le cadre d'un plan de charges le traitement d'un nombre déterminé de containers à faire transiter annuellement.

"Des négociations sont toujours en cours avec les partenaires chinois pour déterminer les modes d'exploitation de ce port", a assuré M. Chiali, faisant observer que "l'entrée en service de cette infrastructure permettra à des pays africains, qui n'ont pas de ports, un accès à la mer méditerranéenne".

R. N.

TRAVAUX PUBLICS

Les entreprises algériennes aptes à investir le marché africain

Des "entreprises algériennes du secteur des travaux publics disposent de capacités matérielles et humaines suffisantes leur permettant de s'inscrire dans l'exportation de leurs services notamment au niveau africain", a indiqué le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali.

"Nous avons constaté que des entreprises algériennes aussi bien du secteur public que privé ont les compétences et les matériels nécessaires pour exporter leur savoir-faire et prendre en charge la réalisation de certains projets d'infrastructures au niveau des pays africains de la région", a souligné M. Chiali dans un entretien à l'APS.

Des pays africains, à l'instar du Mali, du Niger et du Burkina Faso ont déjà sollicité les services des entreprises algériennes afin de participer à la réalisation de projets d'infrastructures, a-t-il fait savoir, assurant que les pouvoirs publics examinent les différentes propositions en vue de faciliter les procédures et les conditions de transfert de matériels vers ces pays.

Selon le ministre des Travaux publics, les "entreprises algériennes ont acquis l'expérience et l'expertise suffisante pour envisager ce type d'investissement, notamment après la levée des contraintes qui subsistent dans ce domaine. Cette perspective est d'autant plus possible avec les expériences concluantes menées par certaines sociétés dans la réalisation des projets au Niger et au Burkina Faso, dans le cadre du projet de la route transsaharienne".

"Les entreprises algériennes sont capables de concurrencer les sociétés étrangères présentes sur les marchés africains", a-t-il fait observer.

Au niveau national, M. Chiali a précisé que la "réalisation des projets du secteur des travaux publics sera désormais confiée essentiellement prioritairement aux entreprises algériennes de manière à consolider l'outil national".

R. N.

VACCIN ANTI-COVID

Benbouzid dit tout sur les préparatifs de l'Algérie

Après la cacophonie ayant régné autour de la gratuité ou non du vaccin anti-Covid en Algérie, le gouvernement a fini par trancher.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, avait notamment rappelé à l'ordre sèchement le docteur Mohamed Bekkat Berkani, membre du Comité scientifique qui a annoncé en premier, mercredi 30 novembre, que le vaccin contre la Covid-19 sera gratuit en Algérie. "En tant que président du Comité scientifique, je ne peux pas avancer que le vaccin sera gratuit, mais je le souhaite", avait répondu le ministre de la Santé, deux jours après, le 2 décembre. "Nous souhaitons qu'il sera gratuit mais celui qui dit qu'il le sera doit assumer sa responsabilité", avait-il affirmé.

Dix jours après cette déclaration, le ministre de la Santé peut avancer définitivement que le vaccin sera gratuit, confirmant du coup, la nouvelle annoncée par le docteur Bekkat Berkani. Même si l'Algérie n'a pas encore choisi le vaccin ou les vaccins qu'elle utilisera, elle a déjà pris une première décision le concernant.

"Le vaccin sera gratuit"

"Mon pays a une médecine gratuite, pour quoi voudriez-vous qu'on fasse payer les gens ? Donc, forcément le vaccin sera gratuit", a en effet répondu le professeur Abderrahmane Benbouzid à une question

d'un journaliste qui l'interrogeait, lundi 14 décembre, si le vaccin sera gratuit pour les Algériens.

A part la gratuité du vaccin, le gouvernement n'a pris aucune autre décision dans ce dossier qui alimente la polémique depuis plusieurs mois.

Le professeur Benbouzid a indiqué en effet que "l'Algérie était encore en phase de choix du vaccin contre la Covid-19", précisant qu'aucun parmi les plus avancés n'a été sélectionné ou éliminé.

"Nous sommes dans une stratégie de choix, de sélection et de classement des vaccins en fonction de plusieurs paramètres. Le premier paramètre c'est celui de la nature et la qualité du vaccin, celui qui donne les meilleurs résultats, qui est ou qui serait prouvé, qualifié et adapté à nos moyens", a résumé le ministre. Et d'ajouter aux paramètres précités, celui des études scientifiques réalisées.

"Le choix, nous ne pouvons pas le donner"

Pour le choix du vaccin, Abderrahmane Benbouzid précise qu'il est du ressort des hautes autorités du pays, à savoir le Premier ministre ou le président de la République.

"Le choix, nous ne pouvons pas le donner, ce n'est même pas le ministère de la Santé qui va le dire mais c'est le président de la République comme dans tous les autres pays, ou bien le Premier ministre", a clarifié Benbouzid.

"Nous établirons un rapport qui sera fait par les spécialistes (...) et lorsque le choix du Comité scientifique aura été fait, nous

le remettrons à l'arbitrage du Premier ministre, et c'est lui ou le président de la République qui annoncera le vaccin et la date" du début de la campagne de vaccination contre la Covid-19, a-t-il ajouté.

"Nous attendrons que le vaccin soit éprouvé"

Interrogé sur la stratégie vaccinale que l'Algérie compte adopter, le ministre de la Santé a plaidé en faveur d'une attitude de précaution. "Quelques pays ont engagé la vaccination pour un nombre réduit de leurs ressortissants. Ils sont souverains. Pour nous, ce sera lorsque le vaccin aura été qualifié et on pourra même adopter l'attitude qui consiste à attendre que d'autres pays vaccinent. C'est une attitude de précaution. Nous attendrons que le vaccin soit éprouvé, que l'OMS le préqualifie et nous assure de sa sécurité pour nous engager", a-t-il expliqué.

Des pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine et la Russie ont entamé leurs campagnes de vaccination contre la Covid-19. D'autres s'apprentent à le faire.

Le ministre de la Santé a rappelé que sur "321 candidats-vaccins, 6 vaccins ont atteint des stades très avancés de développement dont celui de Pfizer-BioNTech déjà utilisé au Royaume-Uni et aux États-Unis, mais aussi le vaccin chinois Sinovac et le russe Spoutnik V".

Interrogé sur le degré de préparation de l'Algérie pour entamer la campagne de vaccination, notamment concernant l'aspect logistique, le professeur Benbouzid a répondu que "l'Algérie était

d'ores et déjà préparée aux vaccins qui présentent une facilité de conservation et d'utilisation".

"Si c'est un vaccin similaire à celui que nous avons l'habitude d'utiliser, il n'y a aucun problème. Nous avons vacciné 10.000 enfants en une semaine", a-t-il assuré.

Le ministre a annoncé que les services sanitaires vont également étudier la piste des vaccins qui nécessitent une logistique lourde et une utilisation beaucoup plus difficile, comme c'est le cas du vaccin de Pfizer- BioNTech dont le degré de conservation est de -70° voire -80°, sans compter la très lourde logistique pour son transport.

L'"Algérie a pris les devants depuis l'été dernier concernant le vaccin contre la Covid-19 et les modalités de son acquisition", a rappelé le professeur Benbouzid.

"Nous nous sommes engagés avec un certain nombre de pays pour l'acquisition tous ensemble du meilleur vaccin dans les meilleurs temps. Nous sommes actuellement dans une conférence avec des pays africains avec 1 500 participants. Cette démarche, nous l'avons engagée depuis le mois d'août, à l'instar des autres pays. Nous avons reçu des ambassadeurs et des représentants des firmes pharmaceutiques et nous avons fourni nos conclusions au Premier ministre. Nous avons pris l'engagement dans le système Covax (relevant de l'OMS) qui ne nous assure que 20 % du vaccin, le reste consiste en des achats bilatéraux", a développé le professeur Benbouzid.

R. R.

REPRISE DES VOLS INTERNATIONAUX

Le ministre des Transports explique

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre des Transports, Lazhar Hani, s'est exprimé, hier, sur la reprise des vols internationaux de et vers l'Algérie suspendus depuis neuf mois en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Sans avancer de date sur la reprise des vols commerciaux à l'international, Lazhar Hani a expliqué que la décision ne dépend pas de son département ministériel.

"Pour les vols internationaux, cela ne fait pas partie des prérogatives du ministère des Transports, mais plutôt des hautes autorités du pays qui vont prendre une décision dans ce domaine", a précisé le ministre lors de son passage au forum de la Radio nationale.

Il a également précisé que les vols internationaux ont été ouverts uniquement pour le rapatriement des Algériens bloqués à l'étranger et résidents en Algérie.

Le ministre a souligné que l'opération de rapatriement, entamée le 4 décembre et qui devra se terminer le 18 de ce mois, est toujours en cours.

"Jusqu'à dimanche, nous avons rapatriés près de 1.400 ressortissants algériens depuis la reprise des vols", a fait savoir le ministre des Transports.

Concernant l'impact de la pandémie du coronavirus sur la compagnie aérienne nationale en raison de la suspension des vols internationaux depuis neuf mois, le

ministre a indiqué qu'Air Algérie a essuyé des "pertes de près de 40 milliards de dinars".

"Ce sont des pertes énormes. Que peut faire l'État ? Il peut prendre en charge les salaires, les frais de maintenance, mais il ne peut pas couvrir les pertes", a déclaré Lazhar Hani.

Les ressortissants concernés tenus de respecter 5 conditions

La compagnie nationale Air Algérie a rappelé dans un communiqué, les conditions que les ressortissants algériens bloqués à l'étranger doivent respecter pour accéder aux vols de rapatriement programmés.

"Dans le cadre du programme de rapatriement opéré par Air Algérie, les conditions suivantes devront être respectées en ce qui concerne le sens étranger-Algérie", a précisé la compagnie publique dans un communiqué publié dimanche soir sur sa page Facebook.

Air Algérie énumère cinq conditions, à savoir être détenteur d'un passeport algérien, être inscrit auprès des représentations consulaires algériennes à l'étranger et avoir un billet Air Algérie confirmé sur les vols de rapatriement. S'agissant des conditions d'ordre sanitaire, les ressortissants algériens bloqués à l'étranger devront être détenteurs d'une attestation de test PCR négatif effectué au moins 72 avant le vol. Ils sont également tenus de renseigner une

fiche d'identification sanitaire, un document téléchargeable sur le lien <https://airalgerie.dz/fiche-sanitaire-fr-en-ar>. "Il s'agit d'une attestation que les voyageurs doivent remettre au contrôle sanitaire aux frontières de l'aéroport algérien de débarquement", explique le communiqué.

Lancés le 4 décembre, le programme de vols de rapatriement de la compagnie Air Algérie en est à sa deuxième semaine d'exécution.

Ce programme concerne 7 pays à travers le monde et prévus durant la période allant du 4 au 19 décembre 2020. Selon le planning déjà annoncé par la compagnie, il est programmé pour cette semaine des vols entre Paris et Alger les 14 et 16 décembre, tandis que les vols entre Marseille et Alger sont programmés les 15 et 17 décembre.

Au départ de l'Espagne, il est prévu un vol entre Alicante et Alger le 15 décembre. Des vols de rapatriement sont également programmés au déplacement au départ des Émirats arabes unis, entre Dubaï et Alger, les 14, 16 et 19 décembre, et au départ de l'Égypte avec un vol entre Le Caire et Alger programmé le 17 décembre.

La compagnie nationale a également programmé un vol au départ de l'Arabie saoudite (Djeddah-Alger prévu le 15 décembre). Pour les ressortissants bloqués au Canada, il est programmé un vol entre Montréal et Alger le 18 décembre.

R. N.

MÉTRO ET TRAIN

Préparatifs pour la reprise

Le ministre du Transport a annoncé hier que les préparatifs vont bon train à la SNTF et à la SNTMA pour la reprise imminente des activités du métro et du train, tous les deux à l'arrêt depuis le début de la pandémie en mars dernier.

Présent au Forum de la radio, Lazhar Hani a assuré que la "SNTF est prête pour la transport des étudiants, dès que les autorités en donneront le feu vert", précisant par ailleurs qu'un "protocole sanitaire rigoureux, (élaboré en collaboration entre les ministères du transport et celui de la Santé) est prêt dès la reprise des activités, pour assurer la sécurité des voyageurs".

Au sujet de la reprise des vols internationaux d'Air Algérie, la compagnie est prête techniquement et humainement, selon le ministre du Transport qui rappelle néanmoins que le "dernier mot revient aux hautes autorités du pays".

Pour ce qui est de la future compagnie aérienne qui sera en charge du trafic domestique, Lazhar Hani informe que le "projet est en maturation", donnant cette précision qu'"Air Algérie pourrait être partie prenante du capital".

R. N.

- بناء على إرسال مديرية الطاقة رقم 657 المؤرخ في 2020/05/27 المرفق بملف تقني المتعلق بطلب إصدار قرار منح حق الارتفاق من أجل المنفعة العمومية لإنجاز مشروع .

- بناء على إرسال مديرية الطاقة رقم 783 المؤرخة في 2020/06/29 المرفق بملف يتضمن القانون الأساسي لشركة المساهمة المسماة بروفارت آفري SPA PROFERT AGRI .

- بناء على إرسال مديرية الطاقة رقم 1179 المؤرخ في 2020/09/22 المتضمن أن الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الغاز (GRTG) قسنطينة هي الجهة المسؤولة عن تعويض الأضرار الثابتة أو المحتمل إثباتها جراء إنجاز مشروع .

وبإقتراح السيد/ مدير التنظيم والشؤون العامة

يقترح

المادة الأولى/- يشرع في فتح تحقيق علني مسبق لمنح حق الارتفاق من أجل المنفعة العمومية لفائدة الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الغاز (GRTG) لإنجاز مشروع تغذية شركة المساهمة المسماة بروفارت آفري ببلدية سيدي عقبة بالغاز الطبيعي - قناة نقل الغاز (Ø-08).

المادة 02 -/ تعين السيدة/ زباني صورية محافظة محققة على مستوى بلدية سيدي عقبة للقيام بإجراء التحقيق العلني المبني لإثبات المنفعة العمومية حول إنجاز المشروع المذكور أعلاه .

المادة 03 -/ يعلق هذا القرار بمقر بلدية سيدي عقبة وفي أماكن إعلام الجمهور وينشر بكل الوسائل المتاحة ، ويثبت ذلك بإشهاد من طرف رئيس المجلس الشعبي البلدي .

المادة 04/- يودع ملف التحقيق من طرف المحافظة المحققة على مستوى البلدية المعنية لمنح حق الارتفاق لمدة 20 يوما ، وتلتقي تصريحات وآراء وملاحظات شفهية أو كتابية من طرف المواطنين بعد تمكنهم من الإطلاع عليها وتدوينها في سجل مؤشر ومرفق من طرف رئيس المجلس الشعبي البلدي يفتح لهذا الغرض في أوقات العمل ما عدا أيام العطل .

المادة 05 -/ بعد نهاية الأجل المحدد أعلاه، ترسل المحافظة المحققة ملف نتائج التحقيق لدى الولاية مرفقة بتقرير ظرفي تعرض فيه النتائج المتوصل إليها ، بما في ذلك قائمة المتألمين و أصحاب الحقوق المعنيين مع ضرورة إبداء رأيها حول إثبات المنفعة العمومية للمشروع .

المادة 06/- يتوجب على الهيئة المستفيدة من إنجاز المشروع - الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الغاز (GRTG) - تسديد أتعاب المحافظة المحققة بكافأة تحدد حسب الكيفيات ونسب مصاريف المهمات الممنوحة للموظفين وفقاً للتنظيم المعمول به.

المادة 07 -/ يكلف السادة الأمين العام للولاية، قائد المجموعة الإقليمية للدرك الوطني، رئيس أمن الولاية مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير الطاقة، مدير الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الغاز (GRTG) قسنطينة، مدير التعمير والهندسة المعمارية والبناء، مدير الأشغال العمومية، مدير الموارد المائية مدير المصالح الفلاحية، مدير أملاك الدولة، مدير الحفظ العقاري، المدير الولائي لمسح الأراضي، محافظ الغابات، مدير البيئة، رئيس دائرة سيدي عقبة، رئيس المجلس الشعبي لبلدية سيدي عقبة والمحافظة المحققة كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سيدون في نشرة القرارات الإدارية للولاية.

ولاية بسكرة
مديرية التنظيم والشؤون العامة
مصلحة الشؤون القانونية والمنازل

قرار رقم 18835/18 مؤرخ في

يتضمن فتح تحقيق علني مسبق لمنح حق الارتفاق من أجل المنفعة العمومية لفائدة الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الغاز (GRTG) لإنجاز مشروع تغذية شركة المساهمة المسماة بروفارت آفري ببلدية سيدي عقبة بالغاز الطبيعي - قناة نقل الغاز (Ø-08).

- إن والي ولاية بسكرة

- بمقتضى الأمر رقم 58/75 المؤرخ في 1975/09/26 المتضمن القانون المدني المعدل والمتمم

- بمقتضى القانون رقم 09/84 المؤرخ في 1984/02/04 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد المعدل والمتمم

- بمقتضى القانون رقم 25/90 المؤرخ في 1990/11/18 المتضمن التوجيه العقاري المعدل والمتمم

- بمقتضى القانون رقم 29/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالتهنية والتعمير المعدل والمتمم

- بمقتضى القانون رقم 30/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالأملاك الوطنية المعدل والمتمم

- بمقتضى القانون رقم 01/02 المؤرخ في 2002/02/05 المتعلق بالكهرباء وتوزيع الغاز بواسطة القنوات

- بمقتضى القانون رقم 10/11 المؤرخ في 2011/06/22 المتعلق بالبلديات

- بمقتضى القانون رقم 07/12 المؤرخ في 2012/02/21 المتعلق بالولايات

- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 195/02 المؤرخ في 2002/06/01 المتضمن القانون الأساسي للشركة الجزائرية للكهرباء والغاز المسماة سونلغاز ش.ذ.أ.

- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 2020/01/25 المتضمن تعيين السيد/ عبد الله أبي نوار والي لولاية بسكرة

- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 215/94 المؤرخ في 1994/07/23 المحدد لأجهزة الإدارة العامة في الولاية وهيكلها.

- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 265/95 المؤرخ في 1995/09/06 يحدد صلاحيات مصالح التقنين والشؤون العامة والإدارة المحلية وقواعد تنظيمها وعملها.

- بناء على القرار الوزاري المشترك المؤرخ في 2011/06/14 المحدد حدود محيط الحماية حول المنشآت والهيكل الأساسية لنقل وتوزيع الكهرباء والغاز وشروط وكيفية شغلها.

- بناء على القرار الوزاري رقم 09 المؤرخ في 2020/02/09 المحدد للقائمة الوطنية للأشخاص المؤهلين للقيام بالتحقيق المبني لإثبات المنفعة العمومية بعنوان سنة 2020 .

- بناء على العقد التعديلي رقم 17/601 المؤرخ في 2017/12/11 المتضمن القانون الأساسي لشركة المساهمة المسماة بروفارت آفري SPA PROFERT AGRI

- بناء على إرسال الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الغاز رقم 332 المؤرخ في 2020/04/13 المتضمن طلب إصدار قرار منح حق الارتفاق من أجل المنفعة العمومية لإنجاز مشروع التغذية بالغاز الطبيعي - قناة نقل الغاز (Ø-8) لفائدة شركة المساهمة المسماة بروفارت آفري بلدية سيدي عقبة.

Midi Libre n° 4152 - Mardi 15 décembre 2020 - Anep 2016 020 572

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : 0993 1001 020 66 46

Avis d'attribution provisoire de marché de travaux

Conformément aux dispositions des articles 52, 65 et 82 décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA, sis à la cité 1100 logements à BOUIRA - Wilaya de BOUIRA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 026 / 2020 publié dans les quotidiens nationaux **الهداف** en date du 16.11.2020 et **Midi Libre** en date du 17.11.2020, relatif à la réalisation du projet de logements publics locatifs, qu'après évaluation des offres le marché est attribué provisoirement à :

Opération	Entreprise et numéro d'identification fiscale (NIF)	Note technique	Lot	Montant de l'offre	Montant de l'offre après vérification	Délais	Observations
Projet : 20/500/2250 Logements publics locatifs à KADIRIA Délocalisé de la commune de LAKHDARIA	ETB TCE LAGUAB Bouzid Numéro d'identification fiscale 197526460014039	23,33 Points	TCE y compris VRD	Montant Total 60 568 956.50 DA * Partie logements 56 707 686.00 DA * Partie VRD 3 861 270.50 DA	Montant Total 60 809 800.72 DA * Partie logements 57 021 614.72 DA * Partie VRD 3 788 186.00 DA	24 mois	Offre moins disante

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des Services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA sis à la cité 1100 logements à BOUIRA - Wilaya de BOUIRA dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'Habitat et de la Ville est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

Le Directeur Général

Midi Libre n° 4152 - Mardi 15 décembre 2020 - Anep 2016 020 534

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE



OPGI DE CHLEF

NIF N° 001502090677429

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Chlef informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités N° 22/2020 pour la réalisation de TCE sauf VRD du :

➤ **RAR de 60/100/720/1760/2000 logements LPL à SIDI AKKACHA/CHLEF (LOT N°22).**

Publié dans les quotidiens nationaux (**Midi Libre** le 24/11/2020 et **عالم الاحداث** le 19/11/2020), qu'a l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement comme suit :

N° Plis	Nif	Entreprise	Délai Par Mois	Note Technique	Montant Apres Correction En TTC	Observation
04	159022800152132	BELAKHDAR Salah	10	100.00	44.775.985.11	Moins disante

Tout soumissionnaire conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Chlef, dans les dix (10) jours qui suivent la première parution de l'avis d'attribution.

Les entreprises intéressées par la connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché dans les quotidiens nationaux

Midi Libre n° 4152 - Mardi 15 décembre 2020 - Anep 2016 020 489

MIDI AUTO

RAPPORT ANNUEL DU CEREFÉ

L'Algérie doit se préparer à la "révolution" des voitures électriques

L'Algérie est appelée à se préparer à l'utilisation généralisée de la voiture électrique qui devrait connaître un grand essor durant la prochaine décennie, a indiqué le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe).



DERNIER TRONÇON DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

Livraison "le premier semestre 2021"

RAPPORT ANNUEL DU CEREF

L'Algérie doit se préparer à la "révolution" des voitures électriques

L'Algérie est appelée à se préparer à l'utilisation généralisée de la voiture électrique qui devrait connaître un grand essor durant la prochaine décennie, a indiqué le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe).

Dans son rapport annuel qui préconise d'éviter des investissements massifs dans l'industrie automobile thermique, le Cerefe estime qu'afin "de ne pas rester en retrait total par rapport à cette révolution de la mobilité électrique qui se prépare, il est recommandé que l'Algérie entreprenne au moins certaines études solides dans le domaine qui permettraient de bien préparer cette échéance en fonction des moyens dont dispose le pays. La recherche et l'innovation dans ce domaine doivent être soutenues à travers des projets pilotes et de démonstration, notamment dans les services intelligents, les interfaces pour véhicules électriques et les bornes de recharge", suggère le Commissariat.

Le rapport souligne, dans ce sens, que le "véhicule électrique a atteint effectivement la maturité



suffisante pour un déploiement à grande échelle (en matière de fiabilité, autonomie et confort), même si certains enjeux économiques font retarder l'instauration de normes et standards communs dans ce domaine". Conformément aux différentes études et projections pour les dix prochaines années, il apparaît que la mobilité individuelle sera dominée par l'électrique. Il est par "conséquent fortement recommandé d'éviter les investissements massifs dans l'industrie automobile thermique", avance le Cerefe.

Par ailleurs, le rapport fait remarquer que les véhicules électriques sont concurrencés par les voi-

tures à hydrogènes, qui restent une "variante intéressante", tout en soulignant que les choix technologiques des options du transport routier propre (électrique, hydrogène, biocarburants et biogaz, e-fuels) doivent être déterminés en fonction des coûts, poids, autonomie, facilité de rechargement et ainsi leur empreinte environnementale qui tient compte de l'ensemble du cycle de vie.

La mobilité électrique représente l'une des voies qui s'offrent à l'Algérie afin de réorganiser de manière rationnelle le monde du transport et l'adapter aux exigences d'une efficacité énergétique devenue "incontournable",

selon le Cerefe soulignant que le transport est à la fois "dense, fortement pollueur et coûteux" pour le pays.

Dans ce cadre, le rapport rappelle que le transport mobilise à lui seul un peu plus de 15 Mtep, soit une facture énergétique supérieure à celle globalement allouée à la production d'électricité (13,9 Mtep).

Pour faire face à cette situation, le Cerefe recommande d'accélérer le développement intégré des transports en commun en se basant notamment sur la généralisation du transport ferroviaire qui reste "vital" pour diminuer la pression sur les voies urbaines de circulation routière.

VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES

Pas si écolo

Les voitures hybrides rechargeables (PHEV) sont de plus en plus populaires en Europe, elles présentent des avantages indéniables, profitent des généreuses exonérations d'impôts et bénéficient des subventions à l'achat, mais une nouvelle étude de l'ONG Transport & Environment, sur trois récents modèles, accuse les voitures hybrides rechargeables d'être trop polluantes par rapport aux valeurs officielles annoncées par les constructeurs automobile.

En effet, une étude de l'organisation européenne Transport & Environment sur trois modèles hybrides rechargeables (PHEV) les plus vendus sur le marché européen, le BMW X5, le Volvo XC60 et le



Mitsubishi Outlander, révèle une pollution supérieure de 28 % à 89 % par rapport aux chiffres avancés par les entreprises.

"Une fois leur batterie vidée, les modèles considérés verraient leurs émissions de CO2 monter en flèche. Vous pensez conduire

en mode électrique zéro émission mais vous mettez le chauffage ou vous allumez vos phares ou vous accélérez et c'est fait ! Le moteur (à combustion) se met en marche et il y a des émissions de CO2", explique Julia Poliscanova, directrice du programme véhi-

cules de Transport & Environment (T&E).

En réponse à une question d'Euronews le porte-parole de l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) réfute par écrit la validité de cette étude. "Nous nous interrogeons sur la méthodologie de cette enquête qui analyse les véhicules seulement sur des longues distances ce qui n'est pas représentatif de l'emploi des modèles hybrides rechargeables", souligne le communiqué. En revanche, il a indiqué qu'à partir de l'année prochaine, les véhicules hybrides européens seront équipés d'un programme de surveillance des émissions de CO2 afin d'avoir leurs valeurs exactes.

PÉAGES SUR LES AUTOROUTES

Finalisation et mise en place des stations avant la fin de l'année 2021



Le gouvernement a examiné trois projets de décrets exécutifs relatifs aux secteurs des Finances et des Travaux publics, lors d'une rencontre présidée par visioconférence par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. L'un des thèmes étudié était celui des autoroutes et leurs stations de péages.

Les autoroutes et leurs stations de péages ont été abordés lors de la dernière réunion du gouvernement. Ce dernier a entendu un exposé présenté par le ministre des Travaux Publics relatif au projet de décret exécutif portant classement de voies de communications dans la catégorie des autoroutes. Selon le communiqué, ce texte prévoit que "les tronçons de routes proposés au classement dans les catégories des autoroutes sont ceux possédant les caractéristiques techniques et réglementaires y afférentes, à savoir : l'autoroute Nord-Sud, l'autoroute Est-Ouest et les pénétrantes autoroutières de Béjaïa, Mostaganem, Oran, Zéralda et Boudouaou".

A ce sujet, le Premier ministre a donné des instructions pour la finalisation, avant la fin de l'année 2021, du dernier tronçon de l'autoroute Est-Ouest avec la mise en service des stations de péages.

ETUSA

3 lignes à destination de l'aéroport d'Alger en service



Après l'annonce de retour des vols domestiques par le ministère des Transports, l'Etusa rappelle la présence de trois lignes reliant l'aéroport d'Alger. L'Etusa profite du retour des vols intérieurs pour communiquer sur les lignes spéciales menant vers l'Aéroport d'Alger. A savoir les lignes numéro 39, numéro 100 et numéro 178, reliant respectivement les gares d'Audin, de la place des Martyrs et de Kharrouba à l'aéroport d'Alger. A raison d'un départ chaque heure, de 6h à 18h. Il est à noter que la ligne numéro 178 est actuellement suspendue, conséquence de la fermeture momentanée de la gare de Kharrouba.

ENTMV

Une perte de 9 milliards DA depuis mars dernier



L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) a accusé une perte de 9 milliards de dinars depuis la suspension de ses départs le 17 mars dernier, suite à la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus, a annoncé, à Alger, le directeur général de l'entreprise, Ahcène Gueraïria.

Lors d'une séance d'audition organisée par la Commission des transports et des télécommunications de l'APN, sous la présidence de Chaâbane Louaër, son président, M. Gueraïria a souligné que "l'entreprise souffre d'une crise financière et rencontre plusieurs difficultés, notamment pour le paiement des salaires des travailleurs, en raison de la suspension de ses dessertes maritimes", selon un communiqué de l'Assemblée. Il a ajouté que l'administration de l'entreprise "attend la décision des autorités pour la réouverture de l'activité maritime de trans-

port des voyageurs pour reprendre ses activités et programmer ses premières dessertes dans les plus brefs délais", soulignant que la flotte algérienne est composée de trois ferries Tariq-Ibn-Ziyad, Tassili et El-Djazaïr acquis depuis près de 19 ans.

Selon Gueraïria, cette "flotte ne peut pas concurrencer avec les flottes française et espagnole, notamment au regard de sa faible capacité d'accueil ce qui amène la compagnie à l'affrètement durant la saison estivale pour couvrir le déficit", soulignant que "la capacité de l'unique car-ferry de la Tunisie dépassait celle de nos trois navires", précise le communiqué. Bien que l'Algérie

devrait réceptionner en janvier prochain un nouveau navire d'une capacité de 1.800 passagers, cette capacité supplémentaire demeure, néanmoins, "insuffisante", a-t-il fait savoir, arguant que la relance de l'activité de l'ENTMV "dépendra de l'appui que devra fournir l'État". M. Gueraïria a ajouté que "l'ouverture de nouveaux points maritimes et l'acquisition de nouveaux navires est le seul moyen susceptible de permettre à la compagnie de s'imposer et de répondre aux attentes de ses clients".

Il a cité, en outre, le dossier des dettes qui "constituent désormais une charge pour l'entreprise",

notamment sa dette envers Naftal, estimé à près de 209 milliards de dinars à rembourser en devises. Évoquant les prestations fournies aux clients, M. Gueraïria a indiqué que "le prix des tickets de l'ENTMV incluant les trois repas reste moins cher, comparés aux offres étrangères, en dépit des faibles capacités de l'entreprise".

"Il est temps que les mentalités changent et que le citoyen prenne conscience de l'importance de préserver les biens publics pour pouvoir aller de l'avant et atteindre de meilleurs niveaux de prestation", a conclu le même responsable.

DGSN

Campagne nationale pour éliminer les facteurs de congestion routière



chaînes et autres moyens susceptibles d'enrayer et de bloquer la circulation routière au détriment des usagers de la voie publique, se aussi bien les piétons que les conducteurs", lit-on dans le communiqué de la DGSN.

Selon la même source, "le recours à ces pratiques, en utilisant indûment une partie de la voie publique ou les trottoirs, se veut un manquement à la loi et une infraction au cadre légal régissant l'activité commerciale,

la circulation routière ou la gestion de la propriété privée, sous peine de poursuites administratives et judiciaires".

La DGSN a mobilisé pour cette opération qui "a eu lieu en coordination avec les services spécialisés relevant des collectivités locales", "tous les moyens humains et matériels pour éliminer les obstacles et barrières placés anarchiquement et qui constituent un véritable danger pour les piétons et les usagers de la voie publique", précise le communiqué.

Plusieurs citoyens et utilisateurs des réseaux sociaux ont salué cette initiative et exprimé leur désir de contribuer à cette opération à travers le signalement de ces pratiques illégales préjudiciables à l'ordre public.

DERNIER TRONÇON DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

Livraison "le premier semestre 2021"

Le projet de finalisation du dernier tronçon, long de 84 kilomètres de l'autoroute Est-Ouest, entre la ville de Dréan (El-Tarf) jusqu'aux frontières algéro-tunisiennes sera livré "le premier semestre 2021", a indiqué, à l'APS, le directeur du projet, Djotni Benaïssa.

S'étalant sur les communes de Dréan, Besbes, Sidi-Kaci, Zerizer, Lac-des-oiseaux, Aïn-Assel, El-arf et Khanguet- Aoun, les travaux de construction de ce méga projet seront livrés en "juin 2021", a précisé M. Djotni.

Confiés à la société chinoise Citic, les travaux se poursuivent à un taux d'avancement de l'ordre de 80 %, a-t-il assuré en évoquant, dans ce contexte, les différentes contraintes rencontrées sur le terrain.

Citant les entraves relevées sur une section de 7 kilomètres de route, la même source a indiqué qu'elles ont trait principalement à la protection des canalisations d'alimentation en eau



potable situées entre Bouteldja et El-Tarf et au transfert de lignes électriques de haute tension, entre El-Tarf et Aïn- Assel. La levée de ces contraintes est en cours.

Evoquant l'impact de la pandémie du Covid-19 qui a privé la société chinoise de 40 % de ses effectifs, le

même responsable a fait savoir qu'"en dépit de la situation sanitaire liée à la propagation du coronavirus, les chantiers ont poursuivi leur activité en recourant à l'embauche de la main d'œuvre locale".

Mobilisant un investissement public de 84 milliards de dinars, cette auto-

route permettra de faciliter aussi bien les échanges économiques entre l'Algérie et la Tunisie et la fluidité du trafic que de garantir la sécurité des usagers de la route, auxquels il sera en outre possible de découvrir la biodiversité attractive à souhait de cette wilaya verte.

VOITURES ESSENCE ET DIESEL

Interdites au Japon dès 2030

La transition énergétique automobile est le défi des prochaines années. En effet, face aux nouvelles réglementations encadrant les émissions des voitures neuves, les constructeurs automobile, menacés par des interdictions de circulation dans un nombre croissant de pays et progressivement délaissés par les acheteurs, devront trouver des solutions pour atteindre les émissions de CO2, et la solution

immédiate, c'est l'électrification. Dans ce cadre, plusieurs pays ont annoncé de futures interdictions sur les ventes de voitures à l'essence et diesel neuves. Aujourd'hui, c'est le Japon qui annonce sa volonté d'interdire la vente de véhicules à moteurs thermiques dès 2030.

Après la Grande-Bretagne, la Norvège, le Canada et l'Allemagne, en plus de quelques États des États-Unis

d'Amérique, c'est au tour du Japon d'annoncer la fin de la vente de voitures à essence ou au diesel dès 2030, a rapporté *Reuters*. En effet, le Japon s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, poussant les grands groupes à préparer des stratégies pour limiter leurs émissions de CO2.

Le pays souhaite actuellement accroître la part de véhicules à faibles émis-

sions, aussi bien hybrides qu'électriques, ainsi, les constructeurs automobile japonais, à l'instar de Toyota, Honda, Nissan et Mitsubishi, sont mis sous pression pour investir davantage pour s'adapter à la transition vers l'électrique. Cependant, il faut noter que certaines marques nippones produisent déjà de nombreux modèles électriques et hybrides, tels que Nissan et Toyota.

DACIA

Le "Good Deal" des automobiles awards pour la nouvelle Sandero

En offrant l'automobile essentielle à un prix toujours aussi imbattable, la nouvelle Dacia Sandero est récompensée par le prix "Good Deal" des Automobile Awards 2020.

Dévoilée en septembre dernier, Nouvelle Dacia Sandero s'impose d'ores et déjà comme le "Good Deal" de l'année 2020 aux Automobile Awards. La 3^e génération de Nouvelle Sandero s'offre un look plus affirmé avec de nouveaux équipements, une nouvelle plateforme et une nouvelle motorisation ECO-G (bicarburant essence-GPL). Plus que jamais fidèle à l'esprit Dacia, Nouvelle Sandero définit l'automobile essentielle et contemporaine. Dacia renouvelle son best-seller, véhicule le plus vendu à particulier en Europe depuis 2017 et en France depuis 2016. Avec son design résolument moderne et affirmé, Nouvelle Dacia Sandero propose un



habitacle redessiné, de nouveaux matériaux, des équipements malins et inédits, ainsi que des motorisations essences et ECO-G (GPL) de dernière génération. Sa nouvelle plateforme permet d'améliorer encore : habitabi-

lité, confort, sécurité et agrément de conduite. Parce qu'elle répond aux vrais besoins de ses clients, elle est l'incarnation de l'ADN Dacia : une voiture essentielle et contemporaine au juste prix.

Nommée "Good Deal" de l'année, Nouvelle Dacia Sandero n'aura pas volé sa victoire. À partir de 8.690 euros TTC et toujours à partir de 3 euros/jour, elle permet plus que jamais l'accès à un modèle neuf au meilleur rapport prix / équipements du marché. "La recette de Dacia est d'apporter le meilleur compromis entre le juste contenu et le juste prix. Nous sommes très reconnaissants et fiers de recevoir ce prix Good Deal des Automobile Awards pour Nouvelle Sandero car il confirme la volonté de Dacia à toujours placer nos clients au cœur de notre démarche et de nos véhicules, et ainsi rester une marque proche de ses clients, une marque honnête, une marque simple. Notre best-seller renouvelé incarne parfaitement tout l'ADN de la marque Dacia", a déclaré Denis le Vot, directeur régions, commerce et marketing Groupe Renault.

GHARDAIA, CENTRALE ÉLECTRIQUE D'EL- MÉNEA

Les travaux de construction lancés

Composée de 8 turbines à gaz mobiles d'une puissance unitaire de 20 mégawatts, adaptée aux conditions du site d'El-Menea, la future centrale électrique est prévue pour avril 2021.

PAR BOUZIANE MEHDI

La société Shariket Kahraba wa taket moutadjadida (SKTM, filiale du groupe Sonelgaz) a annoncé, début novembre, que les travaux de construction d'une nouvelle centrale électrique à turbines à gaz mobiles ont été lancés récemment sur un site situé à une quinzaine de kilomètres au sud d'El-Menea dans la wilaya de Ghardaïa.

Composée de huit (8) turbines à gaz mobiles d'une puissance unitaire de 20 mégawatts, adaptée aux conditions du site d'El-Menea, dont la mise en service du premier groupe, cette centrale électrique est prévue pour avril 2021, selon la fiche technique du projet, a indiqué l'APS, soulignant que cette installation énergétique édifée sur une superficie de 10 hectares près du nouveau pôle urbain d'El-Menea offrira un réel potentiel de



croissance en matière d'industrie et d'agriculture locale, ainsi que le développement intégré de la région.

La production de cette centrale va également assurer la consommation électrique du nouveau pôle urbain ainsi que les périmètres agricoles avoisinants et de renforcer les capacités de production en électricité afin d'assurer la continuité du service, a précisé l'APS, ajoutant que la sécurité d'approvisionnement électrique des nombreux investissements dans le secteur agricole ainsi que le début d'une industrie agroalimentaire dans la région d'El-Menea a poussé les pouvoirs publics à mobiliser l'énergie pour satisfaire la demande croissante en électricité.

L'objectif de cette centrale est aussi de préserver les ressources en hydrocarbures notamment le diesel, en exploitant les turbines à gaz naturel moins polluantes tout en contribuant à la création d'emplois. Ce projet, confié à la société mixte algéro-coréenne Hyunson Engineering & Construction Spa (filiale du groupe Sonelgaz qui détient 51 % de son capital), pour un coût de plus de cinq (5) milliards de Dinars, permettra aux constructeurs algériens une maîtrise des nouvelles technologies de réalisation et de maintenance et garantira la sécurité énergétique en Algérie, indiquent les responsables de SKTM.

B. M.

ORAN, ACTIVITÉ COMMERCIALE DU PORT

Hausse de 7,08 % en 2020

Le port d'Oran a réalisé une augmentation de 7,08 % de son activité commerciale durant les dix premiers mois de l'année en cours malgré les effets négatifs de la pandémie du virus corona. Quelque 8.381.026 tonnes de différentes marchandises ont été traitées durant la période en question contre 7.826.874 tonnes durant la même période de l'année écoulée, soit une augmentation de 554.152 tonnes, représentant une croissance dans le traitement des marchandises d'un taux de 7,08 %, a indiqué à l'APS le chargé des statistiques de l'entreprise portuaire d'Oran, Karim Tabouche.

Cette augmentation, réalisée dans le volume de traitement des marchandises grâce aux efforts des travailleurs de cette infrastructure, a permis de relever de l'activité, notamment durant les quatre derniers mois de cette année. Une légère baisse de 1,06 % a été enregistrée durant le premier semestre de la même année. Le volume des importations a enregistré, jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier, quelque 7.107.643 tonnes de différentes marchandises, soit une hausse de 10,98%, en comparaison avec la même période de l'année dernière, alors que le volume des exportations a atteint 719.231 tonnes, soit une baisse de 31,46 %. Le mouvement des cargaisons solides dans le port d'Oran a connu, pour sa part, une évolution de 20,82 % comparativement à ce qui a été réalisé durant la même période de l'année dernière, atteignant 4.190.676 tonnes. Ce volume de marchandises traitées représente 50 % de l'activité globale du port

d'Oran, sachant que le taux n'avait atteint l'année écoulée que 44,32 %. Les importations des différents types de céréales viennent en tête des marchandises solides, atteignant quelque 2.797.621 tonnes, soit une augmentation de 304.305 tonnes par rapport à la même période de l'année 2019, alors que l'importation de l'aliment de bétail a connu une hausse de 97 %, passant de 355.354 tonnes durant les 10 premiers mois de 2019 à 700.787 tonnes durant la même période 2020. L'évolution du mouvement des marchandises solides au niveau du port d'Oran a permis de réaliser un « record africain » dans le traitement et le débarquement des graines de soja, avec le débarquement, en 24 heures, les 29 et 30 octobre 2020, de quelque 16.000 tonnes de ce produit, selon la cellule de communication de l'entreprise portuaire d'Oran. A noter qu'en plus des céréales, les marchandises solides comprennent également le ciment, l'argile, le clinker, le sucre roux et d'autres produits. D'autre part, le volume des marchandises liquides a atteint 297.150 tonnes, soit un taux de 3,55 % de l'ensemble des marchandises traitées durant la période indiquée, incluant les hydrocarbures, les huiles végétales, les huiles usées et l'asphalte, dont le volume a augmenté de 2,20 % par rapport à l'année dernière. Quant à l'activité des marchandises diverses, celle-ci a connu un recul de 4,28 %, atteignant 4.067.484 tonnes durant les 10 premiers mois de 2019, à 3.893.198 tonnes à la même période de 2020, touchant notamment les produits métal-

liques, le bois et les produits entrant dans la fabrication d'emballages. Le port d'Oran a enregistré un recul dans l'activité de traitement des conteneurs durant la période indiquée avec 182.387 conteneurs traités contre 235.485 durant la même période de l'année dernière, soit une baisse de 22,57 %. Le mouvement des navires a connu une baisse de 23,14%, l'entreprise portuaire d'Oran ayant enregistré l'entrée et la sortie de 641 navires durant la période en question, contre 834 navires en 2019, a souligné le chargé des statistiques de l'entreprise portuaire d'Oran. Il est à noter que l'entreprise portuaire d'Oran a réduit, durant les trois premiers mois de l'apparition du virus corona, de 45 % le nombre des travailleurs, soit 2.344 travailleurs, mais la réduction n'a concerné que le personnel administratif et les agents assimilés. Le reste des travailleurs des services techniques et les agents de sécurité intérieure, ainsi que tous ceux ayant une relation avec les activités d'embarquement et de débarquement ont été maintenus pour que l'activité commerciale ne soit pas touchée. L'EPO veille, en outre, à l'application rigoureuse des mesures de prévention contre la propagation du virus corona, fournissant aux travailleurs les moyens nécessaires et procédant régulièrement à des opérations de désinfection et de stérilisation des édifices et des équipements, ainsi que des unités maritimes et ce, sur une superficie de plus de 80 hectares.

APS

JIJEL

2 millions de tonnes de ciment exportés depuis début 2020

Environ 2 millions de tonnes de clinker (ciment semi-fini) ont été exportées depuis début 2020 à partir du port de Djen-Djen de Jijel vers plusieurs pays. De janvier à novembre 2020, en effet plusieurs opérateurs économiques actuant dans le domaine de production du ciment à travers le pays, ont procédé à l'exportation d'environ 2 millions de tonnes de ciment depuis le port de Djen-Djen.

L'entrée d'un des opérateurs sur de nouveaux marchés en Amérique latine comme le Pérou, le Brésil, Haiti et l'Etat Dominicain, vers lesquels une quantité d'environ 300.000 tonnes de ciment avaient été exportées durant les mois d'octobre et de novembre derniers- a été à l'origine de l'augmentation du volume d'exportation de clinker. 50 % de la quantité de clinker exportée, soit 1 million de tonne de ciment, est le produit du Groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica), 75% de cette production a été exportée par la Société des ciments de Aïn el -Kebira (SCAEK) de Sétif relevant de ce Groupe public. Le ciment produit par la SCAEK a été exporté vers plusieurs pays africains comme le Sénégal, la Côte d'ivoire, la Guinée et la Gambie en plus des pays d'Amérique latine, le Pérou et le Brésil notamment.

ALGER

Les listes des bénéficiaires du LPA dévoilées en mars 2021

Les listes finales des bénéficiaires de logements promotionnels aidés (LPA) à travers les communes de la wilaya d'Alger seront dévoilées en mars 2021. Les quotas seront répartis entre les communes en fonction du pourcentage de souscripteurs LPA dans chacune d'entre elles. Les communes connaîtront leurs quotas respectifs début 2021, ce qui leur permettra d'établir les listes de bénéficiaires avant la fin du premier trimestre.

Sur les 262.000 inscrits au programme de logements promotionnels aidés sur le site électronique ouvert à cet effet, plus de 80.000 ont été écartés car ne remplissant pas les conditions. Par conséquent, la liste finale compte 180.000 souscripteurs LPA.

Les citoyens inscrits dans le cadre de la formule du logement participatif, sachant que les programmes des OPGI en cours de réalisation concernent les citoyens inscrits jusqu'en 2010, cette catégorie sera prise en compte à condition que les concernés soient inscrits sur les listes LPA via le site électronique.

La formule du LSP ayant été remplacée par celle du LPA, les demandeurs de logements participatifs qui se sont inscrits sur le site dans le cadre de la formule LPA seront pris en compte.

APS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES ALGÉRO-HONGROISES

Partenariat dans le secteur des technologies médicales

L'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) sous l'égide du ministère du Commerce, invite les opérateurs économiques algériens à prendre part à une rencontre virtuelle portant sur les technologies médicaments au cours d'une conférence en ligne maghrebo-hongroise.

PAR AMAR AOUIMER

Cet événement est organisé par l'Agence hongroise de promotion des exportations (Hepa), et sera inauguré par son P-dg Szabo Kristof et les différents ambassadeurs hongrois accrédités à Alger, à Tunis et à Rabat. Cette rencontre sera animée par des représentants du secteur médical hongrois, notamment l'Association de fabricants de médicaments en Hongrie.

Il importe de savoir qu'en marge de cet événement des rencontres "business to business" virtuelles sont organisées au profit des entreprises maghrébines pour des mises en rela-



tions d'affaires, précise l'Algex. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Hongrie restent faibles avec une balance commerciale bilatérale déficitaire pour l'Algérie.

Durant les "9 premiers mois de 2017, l'Algérie a importé de Hongrie pour 93 millions de dollars, contre 156 millions de dollars pour toute l'année 2016", selon la Caci.

L'Algérie importe surtout de la Hongrie des équipements mécaniques et électriques, des produits chimiques et des produits sidérurgiques.

Cependant, l'Algérie n'a pratiquement rien exporté vers ce pays de l'Europe centrale durant la même période. "Nous enregistrons une forte demande hongroise pour l'importation de produits agricoles algériens, notamment les légumes. La création du Conseil d'affaires va nous aider à placer nos produits sur le marché hongrois", selon les responsables de la Caci.

Les échanges commerciaux entre les deux pays restent donc timides et insuffisants avec une balance commerciale bilatérale déficitaire pour l'Algérie, mais l'Algérie pourrait exporter vers ce pays des produits agricoles frais et des produits agroalimentaires, très appréciés par les consommateurs des pays européens. En ce sens que l'Algérie est présente sur le marché européen depuis plusieurs années.

Avec l'ouverture de la ligne aérienne Alger-Budapest, l'industrie du tourisme pourrait connaître un essor entre les deux pays.

A. A.

ENTREPRISES PUBLIQUES

L'aide financière conditionnée par une bonne gouvernance

PAR RIAD EL HADI

Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a déclaré que "l'accompagnement financier de l'État aux entreprises publiques sera conditionné par la modernisation de leur mode de gestion et qu'un cahier de charges définissant les conditions d'accès de ces entreprises au soutien financier étatique sera bientôt mis en place." Le cahier de charges en question "sera élaboré par le Trésor public, les banques publiques et les entreprises industrielles publiques", a indiqué M. Benabderrahmane à la presse, en marge d'une cérémonie

consacrée au lancement officiel du portail électronique du ministère.

"Le conditionnement de l'aide aux entreprises est une pratique universelle", a-t-il tenu à préciser, expliquant que cela permettra à l'État de faire des évaluations périodiques sur la manière dont ces crédits sont utilisés par leur bénéficiaires.

"Nous tenons à préserver le tissu industriel national et toutes les entreprises publiques ou privées seront accompagnées par l'Etat d'une manière ou d'une autre mais nous serons très regardants sur le mode de gouvernance et sur le management de ces entreprises", a affirmé le ministre,

ajoutant que "l'État doit s'assurer que l'argent consacré pour ces entreprises sera utilisé à bon escient".

Le ministre a admis que "les opérations d'assainissement effectuées dans le passé n'ont pas porté leurs fruits. Preuve en est : les entreprises publiques demeurent déficitaires" d'où l'impératif, pour lui, "de changer les anciennes méthode de soutien aux entreprises".

"Il y a eu effectivement des entreprises nationales qui ont bénéficié d'un fonds d'assainissement qui dépassait les mille milliards de dinars depuis une dizaine d'années, mais leur situation actuelle n'est pas reluisante", a-t-

il regretté, expliquant cela par le fait que l'État, à l'époque, ne leur avait pas "exigé des conditions rigoureuses les obligeant à adapter leur gouvernance aux conditions du marché".

"Mais, dorénavant, il n'y aura plus de versement d'aide financière sans une révision préalable du mode de gouvernance des structures de ces entreprises qui doit être adapté aux besoins du marché algérien mais surtout à la qualité de la production qui va être destinée à l'exportation", a-t-il conclu.

R. E.

DEMANDE EN PRODUITS PÉTROLIERS DES WILAYAS DU SUD

Le rôle stratégique dans la couverture de la raffinerie d'Adrar

Le Président-directeur général (P-dg) du groupe Sonatrach, Toufik Hakkar, a effectué une visite de travail et d'inspection à certaines installations industrielles à Adrar, y compris à la raffinerie, où il a souligné son rôle stratégique dans la couverture de la demande des wilayas du Sud en produits pétroliers, indique un communiqué du Groupe.

"Accompagné d'une délégation, le P-dg du Groupe Sonatrach a effectué une visite de travail et d'inspection à certaines installations industrielles dans la wilaya d'Adrar", lit-on dans

un communiqué publié par Sonatrach sur sa page Facebook.

Hakkar a entamé sa visite par la localité de Sabaâ, où il avait inspecté l'unité de production et de traitement de gaz naturel utilisé dans l'approvisionnement de la ville d'Adrar en gaz et la centrale électrique, ainsi que les puits de production de pétrole qui approvisionnent la raffinerie d'Adrar.

Il a par la suite visité la raffinerie d'Adrar, où il a suivi un exposé détaillé sur "La deuxième phase du projet de développement des gise-

ments de pétrole dans la région de Touat, qui vise à assurer l'approvisionnement de cette raffinerie jusqu'en 2040".

Le deuxième exposé a porté sur les différentes unités de la raffinerie, ainsi que sur "Le plan approuvé pour poursuivre la production pendant la crise de Covid-19". A cette occasion, le P-dg du Groupe a souligné l'importance de la formation et de la qualification de la ressource humaine, ainsi que "le rôle stratégique de cette raffinerie pour couvrir la demande en produits pétroliers dans la région du Grand

Sud". Il a également exprimé sa "haute considération des efforts déployés par le jeune personnel, originaire pour la plupart du Sud et de la wilaya d'Adrar, notamment ceux qui avaient suivi leurs études aux universités algériennes, réussissant à relever le défi de gestion de cette raffinerie avec brio et mérite".

Créée en 2007 à Sabaa, à 50 kilomètres de la ville d'Adrar, la raffinerie d'Adrar a une capacité de production d'environ 600.000 tonnes de produits pétroliers par an.

R. E.

NIGER

Scrutin-test avant la présidentielle du 27 décembre

Les Nigériens ont voté ce dimanche pour les élections municipales et régionales. Près de 7,5 millions d'électeurs étaient attendus aux urnes dans les 266 communes du pays.

Ce scrutin sert de ballon d'essai avant les élections générales du 27 décembre. Bien que les observateurs de la société civile n'aient pas reçu leurs accréditations pour ce scrutin, l'organisation Tournons la page avait demandé à près de 200 volontaires dans tout le pays de rester dans les bureaux de vote pour suivre l'élection. Maïkoul Zodi, le coordonnateur de Tournons la page, dresse un premier bilan mitigé : "L'ambiance était là, il y a du monde. Il y a de l'engouement autour des bureaux de vote. Les gens veulent voter. Mais quand même, on a constaté un problème logistique qui s'est posé au niveau de la Cénî. Le matériel n'est pas venu à temps. Les



bureaux de vote ont ouvert en retard un peu partout. Dans le cas de Diffa, il y a eu une attaque de Boko Haram. Il y a une quinzaine de bureaux de vote qui n'ont pas pu ouvrir. Un peu partout dans les zones où il y a de l'insécurité, comme à Tillabéri, il y a certains bureaux de vote qui jusque-là n'ont pas ouvert. Au niveau de la région de Tahoua, dans deux communes, le matériel n'a même pas quitté le chef-lieu du département. Les élections locales, les gens arrivent à les contrôler. On peut penser qu'on

est en train de faire des élections crédibles, mais maintenant, le problème qui va se poser, c'est par rapport à la remontée des résultats. La crédibilité sera jugée après la transmission des résultats."

Un avis qui n'est pas partagé par la Commission électorale nationale indépendante (Cénî), pour qui le vote s'est globalement bien passé. "Près de 234 communes sur 266 ont pu voter ce dimanche", explique le rapporteur général de la Cénî, Wada Nafiou. "Je crois que c'est un pari que la Cénî

a gagné. Malgré les soucis d'ordre sécuritaire, malgré la question de la Covid, nous, à notre niveau, c'est vraiment un bilan satisfaisant. Les 32 communes par où nous avons ajourné, le vote va se dérouler ce lundi, Inch'Allah. Globalement, le délai est satisfaisant. C'est un taux de couverture de 85,12 %. Ce sont des élections compliquées, puisqu'il y a trois urnes au niveau d'un même bureau de vote. Donc, vous voyez la logistique qu'il faut pour assurer la tenue en même temps, le même jour. Donc, c'est bien normal qu'on constate des retards çà et là, mais qui n'entacheront pas la régularité des scrutins", estime en effet Wada Nafiou.

CÔTE D'IVOIRE

Alassane Ouattara prête serment pour un troisième mandat

C'est lundi 14 décembre qu'Alassane Ouattara a prêté serment pour un troisième mandat présidentiel à la tête de la Côte d'Ivoire. Une cérémonie qui s'est tenue au palais présidentiel d'Abidjan à laquelle étaient annoncés plusieurs chefs d'État africains.

La cérémonie se voulait "sobre" – 300 invités tout de même – et se déroulera à la présidence sous la forme d'une audience du Conseil constitutionnel. Alassane Ouattara prêterait serment sur la Constitution, puis se verrait remettre le "Grand collier de l'ordre". Ensuite il prononcerait une adresse solennelle avant les honneurs militaires.

Suivra un déjeuner officiel auquel devraient participer selon la présidence, une dizaine de chefs d'État, tels que le Béninois Patrice Talon, le Togolais Faure Gnassingbé, le Congolais Denis Sassou-Nguesso ou encore le Ghanéen Nana Akufo-Addo, président en exercice de la Cédéao. La France, elle, sera représentée par son ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian.

Alassane Ouattara prête serment dans un contexte intérieur de blocage politique, malgré une décrispation amorcée le 11 novembre par une rencontre avec le leader du PDCI, Henri Konan Bédié. Processus resté au point mort depuis.

La semaine dernière, par la voix d'Henri Konan Bédié, l'opposition, tout en rejetant encore une fois la réélection d'Alassane Ouattara, a appelé à un "dialogue national" inclusif, notamment pour réformer la Constitution et organiser de nouvelles élections. Une "provocation et un aveu d'échec", a rétorqué pour sa part le RHDP, le parti au pouvoir.

Agences

ETHIOPIE

Un premier convoi d'aide humanitaire entre au Tigré

Un convoi d'aide internationale est arrivé samedi 12 décembre dans la capitale de la région éthiopienne du Tigré, Makalé, pour la première fois depuis le lancement d'une opération de l'armée fédérale il y a plus d'un mois, a déclaré le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Le convoi, auquel s'est jointe la Croix-Rouge éthiopienne, a été organisé en coordination avec les autorités éthiopiennes, a précisé le CICR dans un communiqué. La communauté internationale réclamait depuis plusieurs semaines un accès humanitaire à cette région, qui était quasi coupée du monde depuis le lancement le 4 novembre d'une opération militaire visant à destituer les autorités régio-

nales dissidentes. Le 2 décembre, l'Organisation des Nations unies s'était félicitée d'avoir obtenu du gouvernement éthiopien un accès humanitaire sans restriction au Tigré, mais n'avait pas encore été en mesure de l'appliquer, le gouvernement éthiopien insistant sur sa volonté d'être le chef d'orchestre de l'acheminement de l'aide humanitaire au Tigré.

Les sept camions de la Croix-Rouge qui composent le convoi transportent des médicaments et du matériel médical pour soigner plus de 400 blessés, ainsi que des articles pour le traitement de maladies courantes et chroniques.

L'hôpital, qui à la fin de novembre a fait face à un afflux de personnes bles-

sées dans les combats, a dû fermer son unité de soins intensifs et son bloc opératoire en raison du manque de fournitures médicales et de carburant pour le générateur.

Le ministère de la Santé éthiopien a, lui aussi, distribué des médicaments et du matériel médical aux structures de santé de la capitale samedi, selon le CICR.

Le convoi de la Croix-Rouge a également acheminé des couvertures, des bâches, des sets d'ustensiles de cuisine, des vêtements, du savon et des jerrycans pour aider quelque 100 familles qui ont dû fuir à cause des combats, ainsi que des équipements pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

ÉTATS-UNIS

Retrait du Soudan de la liste noire des pays soutenant le terrorisme

Cette mesure était attendue par Khartoum depuis la chute, en avril 2019, de l'autocrate Omar Al-Bachir. Les États-Unis ont formellement retiré, lundi 14 décembre, le Soudan de leur liste des pays soutenant le terrorisme, où il figurait depuis 1993, a annoncé l'ambassade américaine à Khartoum sur Facebook.

"La période de notification au Congrès de quarante-cinq jours ayant expiré, le secrétaire d'État a signé une notification annulant la désignation du Soudan comme un Etat soutenant le terrorisme. La mesure est effective à

compter de ce 14 décembre", selon la même source. Elle devrait offrir une bouffée d'oxygène à l'économie de ce pays en plein marasme. L'inscription sur la liste noire empêchait les pays étrangers de commercer et d'investir au Soudan sous peine de sanctions.

Le président des États-Unis, Donald Trump, avait annoncé le 19 octobre le retrait de Khartoum de cette liste noire. Le 23 octobre, les autorités soudanaises, tout en niant tout « chantage », ont accepté, sous la pression américaine, de normaliser leurs relations avec Israël. Et ce n'est qu'après cette

annonce soudanaise que Donald Trump a effectivement notifié au Congrès américain, le 26 octobre, le retrait du Soudan de la liste noire.

Les États-Unis avaient renoué avec Khartoum, déjà, sous l'ex-président démocrate Barack Obama, lorsque Omar Al-Bachir avait commencé à coopérer dans la lutte antiterroriste et joué le jeu de la paix au Soudan du Sud. La révolution qui a balayé Omar Al-Bachir n'a fait qu'accélérer le mouvement.

Agences

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Le Doyen vise le fauteuil de leader

Le MC Alger aura une bonne occasion aujourd'hui de rejoindre l'ES Sétif à la 1re place au classement du championnat de Ligue 1 en recevant l'Olympique Médéa, en match de mise à jour de la 1re journée.

PAR MOURAD SALHI

La tâche des Verts et Rouge ne devrait pas être compliquée face à une équipe de Médéa, loin de constituer un foudre de guerre. Un match important pour les coéquipiers d'Abdelmoumen Djabou qui comptabilisent 4 points, après 2 journées de compétition.

Après une victoire face à l'USM Bel-Abbès et un match nul lors du derby algérois contre le Paradou AC, le Mouloudia mise sur les 3 premiers points de la victoire sur ses bases. Une victoire, cet après-midi au stade du 5-Juillet, le propulserait en tête de la Ligue 1, avec 7 points. L'entraîneur du club, Nabil Neghiz, affiche son optimisme et confirme que "son équipe a du caractère. Nous sommes sur une bonne lancée. Il faut continuer de travailler dans ce sens. Seulement, il faut éviter de mettre une pression inutile sur les joueurs en ce début de saison", a-t-il indiqué.

Son adversaire du jour, l'Olympique Médéa, qui file du mauvais coton en ce début de saison, se doit de réagir. Avec une seule unité au compteur, les gars de Médéa auront du pain sur la planche cette saison.

Un enjeu de taille, donc, pour les deux formations, même si leurs objectifs sont diamétralement opposés, et qui



devrait donner lieu à une chaude empoignade qui mérite le détour.

Le CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre, qui a débuté le championnat en fanfare, en corrigeant la JS Kabylie sur ses bases, se rendra aujourd'hui à Aïn-M'lila pour y donner la réplique à l'AS Aïn M'lila, en match de la mise à jour de la 2e journée de l'épreuve nationale.

Le Chabab, qui a réussi de fort belle manière ses débuts, tentera aujourd'hui de confirmer face à cette formation de Aïn M'lila. L'entraîneur du club, Franck Dumas, refuse d'évoquer une confirmation.

"Nous sommes sereins. Les joueurs ont bien compris mon message. Désormais, il faut continuer à travailler de cette manière pour atteindre le niveau escompté. Nous avons les

moyens pour faire bonne figure. Il faut tout exploiter. Pour ce qui est des matchs du championnat, je dirai que nous allons les aborder tous de la même manière et même envie de gagner", a indiqué l Franck Dumas.

En face, l'équipe d'Aïn-M'lila est attendue à sortir le grand jeu pour glaner les 3 points qui seront mis en jeu sur sa pelouse et se hisser, pourquoi pas, en haut du tableau. Une victoire permettra aux gars d'Aïn-M'lila de rejoindre l'ES Sétif.

L'équipe locale, qui reste sur une victoire à domicile face au NC Magra et un match nul à l'extérieur face au NA Hussein Dey, tentera de confirmer aujourd'hui, même si l'adversaire est un sérieux client.

M. S.

COUPE DU MONDE DE LUTTE

Médaille de bronze pour Fergat Abdelkrim

L'Algérien Fergat Abdelkrim (55 kg) a remporté la médaille de bronze en battant le Moldave Artiom Deleanu, dimanche pour le compte de la deuxième journée des épreuves de lutte gréco-romaine de la Coupe du monde à Belgrade (Serbie).

Engagé directement dans le cadre des quarts de finale, Fergat a été battu samedi par le Turc Serif Kilic (10-0). L'Algérien a eu par la suite droit à un

combat de repêchage où il a pris le dessus sur le Roumain Cristian Vasile Vagiunic (14-5).

De son côté, Abdeldjebar Djebbari (63 kg), jouera la médaille de bronze, après avoir été battu en demi-finale par l'Hongrois Erik Torba. Par ailleurs, Sid Azara Bachir (87 kg) a été éliminé samedi en quarts de finale en perdant devant l'Iranien Hossein Ahmad Nouri (5-2). En huitièmes de finale,

l'Algérien avait battu l'Azéri Islam Abbasov (2-1).

Même chose pour Laouni Abdenour (60 kg), Ouakali Abdelkrim (77 kg), Douliche Chawki (82 kg) et Boudjemline Adem (97 kg) qui ont été éliminés dimanche dès le premier tour. En lutte libre, Kherbach Abdelhak (57 kg) sera en lice mercredi, alors que Benattallah Abdelghani (61 kg) débute la compétition le lendemain.

PAYS BAS

5e but de la saison pour Darfalou

Titularisé une nouvelle fois à la pointe de l'attaque de son équipe Vitesse, Oussama Darfalou a encore confirmé en étant buteur pour la troisième fois consécutive, durant la rencontre d'aujourd'hui face à Heerenveen. L'ancien buteur de l'USM Alger a

ouvert le score à la 39e minute après avoir suivi un ballon dans la surface et trompé le gardien d'un tir à quelques mètres du but.

Le but de Darfalou n'a pas été suffisant pour que son équipe obtienne les 3 points et s'emparer de la 1re place

provisoirement, puisque l'équipe visitée à su revenir dans le match en 2e période.

Grâce à son but, Darfalou est à 5 buts cette saison en Eredivisie et confirme son beau début de saison.

QATAR

Belaïli buteur et double passeur

Youcef Belaïli n'en finit plus d'impressionner depuis sa signature en menant son nouveau club Qatar SC vers une 4e victoire en 4 apparitions et enchaînant les passes et les buts. Pour la réception d'Al Sailiya, Belaïli va se signaler dès la 11e minute de jeu en lançant parfaitement son attaquant Okpotu pour aligner le gardien sorti dans ses pieds. 4 minutes plus tard, il élimine un adversaire d'un crochet et tente de lancer de nouveau Okpotu mais ce dernier est hors-jeu. Le natif d'Oran temporise, laissant le temps au Nigeria de se remplacer avant de lui offrir la balle doublée comme sur une balle arrêtée.

Juste avant la mi-temps, un autre algérien, Nadir Belhadj, va d'un excellent centre offrir la réduction du score à Al Sailiya à Kara Mbodji (45'+5').

Sous la menace d'une égalisation, Qatar SC va finalement ajouter le troisième but à la 88' par Belaïli au début de l'action et qui bénéficie d'une remise de la tête d'un coéquipier avant de tromper le gardien Lecompte-Addani.

Depuis sa signature, Youcef Belaïli en est à 6 buts et 2 passes en 4 matchs.

Bounedjah buteur et passeur, Hanni passeur

Al Sadd a joué face à Al Gharafa dans l'affiche du championnat du Qatar et les loups ont réussi à l'emporter sur un score lourd face aux léopards, 4-1. En première période, Sofiane Hanni a eu l'opportunité d'ouvrir le score mais l'ancien d'Anderlecht a raté son penalty après que le gardien a arrêté magnifiquement son tir.

En deuxième période, les deux clubs ont laissé beaucoup d'espace et ça a permis à Al Gharafa de réduire la marque après un joli travail de Sofiane Hanni qui a trouvé son coéquipier Koo qui marque l'unique but d'Al Gharafa durant ce match.

Ce but a donné plus d'envie aux coéquipiers de Bounedjah d'aller vers l'attaque et creuser l'écart et ils ont réussi à le faire à la 84e minute par Afif sur une belle passe décisive de Bounedjah, ce dernier a donné le coup de grâce à l'équipe adverse dans la dernière minute du temps réglementaire après avoir marqué le 4e but pour son équipe et son 5e depuis le début de saison.

PENSEE



Cela fait plus de 40 jours que nous a quitté à jamais le 28 Octobre 2020 à l'âge de 77 ans, notre cher et regretté

BOUYAHI ALI

Sa famille demande

à tous ceux qui l'ont connu et chéri d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire et prie le Tout Puissant de l'accueillir en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

ÉTAT DE CHOC OBÉSITÉ AUX USA



21h00



Jamais les États-Unis n'ont compté autant d'obèses : 93 millions, soit près de 40% de la population. Le Président lui-même a été déclaré en surpoids. Dans ce numéro, «État de choc» a enquêté dans le plus gros pays du monde pour comprendre les origines de ce mal : une alimentation déséquilibrée et le manque d'activité physique. L'occasion notamment de faire la rencontre de Casey, qui souffre d'obésité morbide. À 34 ans, il pèse 220 kilos et chaque action du quotidien se transforme en une véritable épreuve. Pour le jeune homme, maigrir est devenu une véritable question de vie ou de mort

BABY PHONE



21h00



Jeune compositeur en mal de reconnaissance, Ben est marié à Charlotte, avec qui il vient d'avoir une petite fille. Il décide de demander à leur ami d'enfance, manager d'une chanteuse très connue, de devenir le parrain du bébé dans l'espoir de dynamiser sa carrière. Pour le convaincre de venir chez eux, lors d'un dîner de famille, et réunir le quatuor d'amis qu'ils formaient à l'époque, il fait croire que son père est sur le point de mourir. De quiproquos en malentendus, la soirée se transforme vite en cauchemar pour Ben

LE CANARD À L'ORANGE



21h00



Hugh Preston est un animateur-vedette de télévision, marié depuis quinze ans à Liz, qu'il trompe avec de nombreuses maîtresses. Un vendredi soir, Hugh apprend que sa femme a un amant. Au pied du mur, elle avoue alors à Hugh sa liaison avec un homme, avec qui elle compte partir le dimanche matin suivant. Hugh offre à sa femme de prendre les torts à sa charge, de se faire prendre en flagrant délit d'adultère au domicile conjugal avec sa secrétaire, et invite l'amant à passer le week-end à la maison

PLUS BELLE LA VIE



21h00



Mouss cumule les séjours en prison. Il est cloué sur sa chaise roulante, enfermé aux Baumettes. Convaincues qu'il est victime d'une double injustice, Mila, Luna et Claire ont décidé de s'allier pour mettre en place un plan d'évasion des plus risqués. Mais le jour J, tout ne se passe pas comme prévu. Réussiront-elles à sauver Mouss des Baumettes pendant la représentation théâtrale des autres prisonniers ? Jeanne, elle, est prisonnière de son propre corps. Cela fait maintenant des mois qu'elle est dans le coma. Pour la sortir du coma, Vitreuil, Vincent, Estelle et Francesco tentent le tout pour le tout et la transportent au cœur des Alpes

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

DRÔLE DE GUERRE



21h00



Le 3 septembre 1939, à la suite de l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne nazie. Les mobilisés tricolores rejoignent leurs unités, tandis que les premières troupes britanniques débarquent dans l'Hexagone pour protéger la frontière avec la Belgique. Entre évacuations, distributions de masques à gaz et constructions d'abris, les mesures de protection des populations contre les bombardements (ou «défense passive») se mettent rapidement en place. Convaincus que le temps jouera en leur faveur, les Alliés se retranchent derrière la ligne Maginot et tentent d'asphyxier le Reich par un blocus maritime

UNE NOUNOU POUR NOËL



21h00



Alors que Noël approche et que les enfants sont en vacances, Samantha Ryland essaie tant bien que mal de gérer l'éducation de ses deux enfants, pendant que son mari est absent, tout en s'occupant de la direction de leur agence publicitaire, localisée à Beverly Hills. Au même moment, Ally Leeds, une jeune directrice de création responsable des campagnes publicitaires d'un grand chocolatier, se fait licencier. Suite à un quiproquo, la jeune directrice de création va se faire embaucher comme nounou par Samantha

LA FRANCE A UN INCROYABLE TALENT



21h00



Après huit semaines de compétition, cette saison 15 livre son dénouement ! Ils nous ont bluffés, amusés, émus ou surpris. Ce soir, les 13 artistes finalistes, les meilleurs de ce cru 2020, montent une dernière fois sur scène pour convaincre public, jury et téléspectateurs. Aux 8 talents sélectionnés à l'issue des demi-finales s'ajoutent les 5 Golden Buzzers des auditions, parmi lesquels l'émouvante troupe de danseurs de la Lemonade Dance Company, les incroyables athlètes de rue marseillais Wonsenbe, le timide et magnétique Antony César, danseur et circassien, et la diva Luan Pommier

RETOUR VERS LE FUTUR



21h00



En 1985, Marty McFly a retrouvé sa famille après un voyage mouvementé dans le passé. Surgit alors Doc Brown, au volant de sa machine à explorer le temps. Il lui enjoint de le suivre dans le futur, en 2015, pour secourir son fils tombé sous la coupe du sinistre Biff Tannen, car Marty, en manipulant l'espace-temps, a bouleversé son avenir et celui de ses enfants... Biff est arrêté, mais le grand-père du voyou, ayant percé le secret de Marty, subtilise la machine fantastique et retourne en 1985. Grâce à sa connaissance du futur, il s'enrichit et épouse la mère de Marty. Ce dernier doit donc modifier le passé pour changer le cours du présent. Il repart en 1955

Fajr	06:20
Dohr	12:43
Asr	15:15
Maghreb	17:36
Icha	19:00

RETARD SUR LES RÉALISATIONS DE LOGEMENTS

LE DG DE L'AADL SÉVIT



Les entreprises de réalisation de logements AADL ont été sommées d'achever leurs travaux dans les délais fixés. Tout retard sera sanctionné, des entreprises ont été mises en demeure pendant que certains contrats seront résiliés. Lors de son inspection dans la commune de Rahmania à Alger, le DG de l'AADL, Tarek Belaribi a été ferme : "Nous ne tolérerons plus de retard, les logements doivent être finis dans les délais. Autrement, l'État va appliquer des sanctions sévères". Cette menace plane donc sur certaines entreprises de réalisation et promoteurs qui accusent un immense retard dans leurs chantiers. Le DG de l'AADL en a recensé une dizaine à travers le territoire national, des mises en demeure leur ont été adressées il y a une semaine. Le DG de l'AADL a confirmé lors de sa tournée dans le site que "les 40.000 unités programmées jusqu'à la fin de l'année doivent

être achevées sans tarder" faisant savoir que "la cadence sera accélérée pour certains du moment qu'on observe une amélioration de la situation sanitaire". M. Belaribi a estimé que "dans certaines wilayas, les travaux connaissent un taux d'avancement de près de 97 % alors que dans d'autres des chantiers sont toujours à la traîne". La direction de l'AADL a rappelé avant-hier dans un communiqué que "si l'entreprise de réalisation, objet de mise en demeure, ne répond pas aux instructions précitées dans le cahier de charges, les mesures coercitives prévues dans la législation en vigueur seront prises à l'encontre de l'entreprise". Pour se faire entendre, le DG de l'AADL a adressé, déjà au cours du mois de novembre dernier, des mises en demeure à des entreprises dans les wilayas de Sétif, El-Tarf, Constantine et Tizi-Ouzou. L'autre constat relevé par le département de

l'AADL est "la mauvaise qualité de l'exécution de certaines unités qui ne répondent pas aux normes de construction telles qu'elles aient été édictées dans le cahier de charge de 2020". D'autres entreprises se sont mises à l'arrêt prétextant la menace de la pandémie sanitaire sur leurs ouvriers. Un argument rejeté par le ministère de l'Habitat qui n'a, jusque-là, ordonné aucun arrêt de chantier. Parmi les dérives constatées, il y a celles qui concernent le terrassement, les erreurs dans les plans de charge, les mauvaises élaborations des VRD (voies et réseaux divers). Ces entreprises, dont le nombre n'a pas été révélé, ont vu leurs contrats suspendus pendant que certains ont été carrément résiliés. Ces entreprises sont portées actuellement dans une liste noire et ne pourront prétendre à aucun chantier à l'avenir.

F. A

ALGÉRIA STARTUP CHALLENGE

43 STARTUPS PRENDRONT PART À LA 2^e ÉDITION

Plus d'une quarantaine de jeunes startups porteuses de projets innovants vont participer, samedi prochain, à Alger à la deuxième édition "Algérie Startup Challenge" (ASC), a-t-on appris hier auprès des organisateurs. Organisé par l'incubateur de Startup "CapCowork" sous le parrainage du ministère délégué des Startups et de l'économie de la connaissance auprès du Premier ministre, cette deuxième édition a pour ambition d'être le tremplin et l'accélérateur de projets innovants ainsi qu'un véritable "shaker" social et professionnel. Ce parrainage "offrira aux 6 startups lauréates une garantie de signature des

contrats dans chaque thématique avec les ministères et les administrations publiques concernés", a expliqué à l'APS l'organisateur du programme ASC, Abdelfatah Harizi. "Ces 6 startups auront également accès aux dispositifs de financements auprès de fond d'investissement qui sera prochainement créé pour les start-ups et elles seront accompagnées par une délégation ministérielle tout au long du programme", a ajouté M. Harizi. Selon un communiqué de CapCowork, Il y aura parmi les thématiques qui seront traitées lors de cette deuxième édition l'économie circulaire, l'entrepreneuriat social, le e-gouvernement, le Tourisme,

la Télémédecine et le traitement des dossiers ainsi que la logistique, la distribution et le transport. Capcowork est un incubateur de startups dédié à la création d'un écosystème entrepreneurial innovant dont la dynamique repose sur la promotion et l'encadrement de la jeunesse algérienne avec le soutien des acteurs économiques locaux. Algeria Startup Challenge (ASC) est un programme avec pour but de booster les porteurs de projets ayant des idées de startup et autres solutions innovantes visant à améliorer le quotidien du consommateur algérien ainsi que le développement de l'économie collaborative.

NAUFRAGE D'UN SARDINIER AUX SABLETTES

Le corps sans vie d'un marin repêché

Le corps sans vie d'un des trois marins, disparus au niveau de la plage Mazala à Mohammadia a été repêché, suite au naufrage d'un navire, type sardinier, survenu dimanche au niveau de la plage des Sablettes, a indiqué à l'APS le chargé de la communication à la direction générale de la Protection civile de la wilaya d'Alger, Khaled Benkhalfallah.

"L'opération de repêchage s'est déroulée lundi matin aux alentours de 10h au niveau de la plage Mazala relevant de la commune de Mohammadia, en face de l'hôtel Hilton", a fait savoir M. Benkhalfallah.

Selon le même intervenant, "le corps sans vie du marin a été repêché par les plongeurs de la Protection civile à 10 mètres au large de ladite plage et à 7 mètres de profondeur", soulignant que "la victime a été évacuée vers la morgue du cimetière d'El-Alia".

"Les recherches se poursuivent pour retrouver les deux autres marins disparus", a-t-il précisé.

Pour rappel, le navire a coulé hier dimanche au niveau des Sablettes, où 6 marins de l'équipage du navire (âgés entre 27 et 40 ans), dont le propriétaire, ont été secourus par les éléments de la Protection civile et des Gardes-côtes.

Une opération de recherche et de sauvetage des 3 marins portés disparus suite au chavirement de leur embarcation a été déclenchée dimanche par une unité des Gardes-côtes, a indiqué le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

**13 décès
et
495 nouveaux cas**

13 personnes ont succombé au Covid-19 ces dernières 24 heures en Algérie, qui a enregistré 495 nouveaux cas positifs depuis hier dimanche, selon le bilan officiel du lundi 14 décembre.

Après quatre jours de baisse, la tendance haussière des contaminations reprend. Avant-hier dimanche, 464 nouveaux cas avaient été recensés en 24 heures en Algérie, contre 517 samedi, 542 cas vendredi, 565 cas jeudi, 598 cas mercredi, 591 cas mardi et 573 nouveaux cas lundi dernier.

Au total, 92.547 cas ont été officiellement recensés depuis le début de l'épidémie en février dernier en Algérie.

Pour les décès, le bilan s'est alourdi de 13 nouveaux morts, ce qui porte à 2.609 le total des victimes de l'épidémie de coronavirus en Algérie.